

VILLE DE MONTMORENCY

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2006**

L'AN DEUX MILLE SIX
LE VINGT TROIS OCTOBRE A VINGT ET UNE HEURES

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 17 octobre 2006, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON, Maire.

Présents :

M.GUIRAUDET, Mme NOACHOVITCH, M.ZILBER, Mme FAURE, M.MONTSARRAT, M.HECQUET, Mme LE GUERN, M.UGUEN, M.OLIVIER, Mme THOMAS, Mme DUPEROUX, Melle CAMUS, M.PERIGAUD, Mme BERTHY, M.HARTS, M.FOGLIA, M.CALCE, Mme TALLARD.

Absents excusés :

M.GUEGAN Procuration à M.GUIRAUDET
M.LEVY Procuration à Mme NOACHOVITCH
M.LOUVET Procuration à M.LONGCHAMBON
Mme ISARD Procuration à Mme BERTHY
Mme BRAUN Procuration à M.ZILBER
M.DETTON Procuration à M.FOGLIA
Mme PIAZZI Procuration à M.CALCE
M.DIDIER
Melle LEGRAND
Mme POUYES
M.O'DONOVAN
Melle GOGNET
M.LE FERRAND
M.PIOVESAN

Absents :

Mme CASTEL
M.DUMET

Secrétaire de séance :

Mme DUPEROUX

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉSIGNE Mme DUPEYROUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire – Dans les communications, nous avons dans notre calendrier un Conseil municipal prévu le 20 novembre, il est reporté au 27 novembre.

Je dois également vous informer concernant le projet de révision du plan d'exposition au bruit, le PEB, que l'enquête publique démarre le 30 octobre et durera jusqu'au 8 décembre 2006. Les dossiers et les registres sont tenus à la disposition du public à la Mairie principale aux jours et heures d'ouvertures traditionnels. Le Commissaire enquêteur sera présent le mercredi 8 novembre 2006 de 9 heures à 12 heures et le lundi 27 de 14 heures à 17 heures. Je rappelle que notre Conseil Municipal a voté contre l'adoption et a voté un avis défavorable pour ce projet de révision du PEB. Je vous invite et insiste auprès de vous, pour que vous écriviez sur les registres du Commissaire enquêteur de l'enquête publique.

Dans l'ordre du jour aujourd'hui, 2 points très importants. Le premier est sous forme de communication. Il s'agit de la présentation du projet de vidéo protection qui est adopté par la CAVAM et qui va être présenté par Luc STREHAIANO, Maire de Soisy-sous-Montmorency, Conseiller Général, et à ce titre vice-président de la CAVAM en charge du dossier en question.

J'attire votre attention sur l'importance de ce dossier dont des informations ont été publiées dans la presse locale. Nous avons déjà discuté de cette affaire, mais il est important d'avoir une présentation générale. Ce dossier est important, la sécurité est quelque chose de fondamental pour chacun des citoyens, c'est une liberté essentielle.

Certains disent qu'à Montmorency nous sommes dans une situation plus ou moins sécuritaire, ce qui veut dire que notre travail de sécurité et de prévention a été assuré et demandaient pourquoi engager des sommes importantes dans ce domaine-là. Je dois dire que c'est fondamental aussi de se protéger et de se donner les moyens d'accentuer notre action en termes de prévention et de surveillance par rapport à des quartiers ou des sites qui méritent d'être protégés encore un peu plus.

Je connais une partie de la population, pour travailler dans le domaine du haut Montmorency en particulier, qui se plaint de ne pas être suffisamment protégée. Il est clair que malgré les actions, il faut que nous insistions beaucoup et que nous ayons des moyens supplémentaires pour aller plus loin en termes de sécurité, même s'il est dit que nous sommes une des villes les plus sécuritaires du département. Ce n'est pas le cas de certains quartiers dans les communes voisines. Ne pas le faire dans une ville comme la nôtre et le laisser faire à côté, comme Enghien ou ailleurs, ferait que cela repousserait toute la délinquance chez nous. C'est un schéma d'ensemble sur lequel nous devons nous battre et insister pour nous donner des moyens supplémentaires pour protéger notre population qui a droit à la sécurité.

Certes il est vrai que certains de nos quartiers sont plus sécuritaires que d'autres, il faut cependant que tout le monde soit protégé de la même façon. Il n'y a pas 2 types de montmorencéens et ceux qui sont actuellement les plus en difficulté en termes de sécurité, doivent avoir la même sécurité que les autres.

C'est l'objet de cette installation que nous proposons et sur laquelle Luc STREHAIANO, mon cher collègue, va nous donner les éléments du dossier ; la présentation sera suivie par Thierry OLIVIER qui nous donnera le plan d'implantation des caméras tel que cela a été proposé dans le dispositif sur Montmorency en particulier.

Je laisse la parole à mon cher collègue. Monsieur CALCE ?

M. CALCE – Il y aura un débat derrière ou pas ?

M. le Maire – Vous pouvez bien évidemment poser des questions. C'est une communication, mais contrairement aux communications habituelles qui n'appellent pas débat, là, il est clair que cela ouvre droit au débat. Monsieur FOGLIA ?

M. FOGLIA – Sur l'ordre du jour, vous nous parlez de « projet de vidéo protection » ; or, la loi de 1995 est sur la vidéo de surveillance. De quoi va-t-on parler ?

<p style="text-align: center;">PRÉSENTATION DU PROJET DE VIDÉO PROTECTION PAR M. STREHAIANO, VICE-PRÉSIDENT DE LA CAVAM</p>
--

M. STREHAIANO – Dans mon exposé j'en dirai un mot. Il s'agit de la même chose, sauf que nous préférons parler de vidéo protection car le but est de protéger les habitantes et les habitants et non pas de les surveiller. Nous surveillons les malfaiteurs pour protéger les habitants, et comme nous voulons présenter les choses de manière positive, nous parlons de vidéo protection, mais vous avez raison de dire que les textes parlent de vidéo surveillance. Lorsque nous avons obtenu l'agrément en préfecture le 24 mai dernier, c'était un dossier de vidéo surveillance.

Je voudrais bien sûr en premier lieu remercier Monsieur le Maire de m'avoir invité, saluer les élus et les personnes ici présentes, et dire comment nous allons articuler notre propos. De manière assez rapide je vais rappeler la genèse de la vidéo protection ou vidéo surveillance, cela dépend de quel point de vue on se place, et puis après c'est Monsieur Thierry OLIVIER qui fera le zoom, puisqu'il s'agit de caméras, sur la bonne ville de Montmorency.

C'est avec beaucoup de plaisir que je suis ici, mais je pense que je suis un peu superflu car Michèle LE GUERN qui fait partie de la Commission Prévention et Sécurité de la Communauté d'agglomération connaît tout cela par cœur et Monsieur Thierry OLIVIER également ; je suis venu vraiment pour répondre à l'aimable invitation de François LONGCHAMBON.

Pour replacer un peu les choses dans leur contexte, comme vient de le rappeler d'ailleurs François LONGCHAMBON, contribuer à une meilleure sécurité, à une plus grande tranquillité des habitants, c'est un objectif qui est partagé par l'ensemble des élus de notre Communauté d'agglomération et c'est dans cet esprit que la vidéo protection a été regardée. Elle a été regardée comme un outil complémentaire, de nature à faciliter les missions des forces des polices municipales comme celles de la police nationale.

Deux principes ont guidé notre démarche : l'efficacité et le partenariat. L'efficacité en adoptant un dispositif opérationnel en temps réel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 12 mois sur 12, 365 jours par an ; et un dispositif partenarial en plaçant la police nationale au cœur du projet avec un mode de coopération qui est aujourd'hui encore expérimental et que nous voulons exemplaire et précurseur des synergies à mettre en œuvre.

Encore une fois, la vidéo protection n'est pas une fin en soi. Elle ne vient pas se substituer à l'action des personnels sur le terrain, elle a pour objet de la faciliter. Rapidement décrite, comme lorsqu'on est en cours, voilà ce qu'il faut retenir de la vidéo protection de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency. De quoi s'agit-il ? C'est une centaine de caméras, 95 pour être précis, qui sont réparties sur le territoire des 8 communes, la majorité d'entre elles, cela aussi François LONGCHAMBON l'a rappelé, protègent des zones répertoriées comme « sensibles » ; d'autres sont plus stratégiques et implantées, en prenant un vocabulaire de militaire, aux points de passages obligés, et ces caméras contribuent à un quadrillage efficace. Un centre de Surveillance Urbain, le CSU, est implanté dans l'enceinte de votre Commissariat de police de Montmorency, où en permanence

2 opérateurs au moins seront en mesure de percevoir toute anomalie et naturellement d'en référer. Enfin, 3^{ème} caractéristique, une technologie haute définition assurant un stockage optimal en qualité des images, tout cela pour en permettre une exploitation facile par les personnes habilitées qui sont les officiers de police judiciaire et naturellement les magistrats.

Assez rapidement, comment la CAVAM en est-elle venue à mettre en place un projet de vidéo protection ? L'origine de l'origine en revient, du moins pour l'aspect formel au CLSPDI, le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunale qui, finalement, regroupe ce qui se faisait naguère au niveau local et qui a été créé en janvier 2004. Et là aussi, sur le CLSPDI, on perçoit également tout l'intérêt de s'être regroupés à 8 communes pour représenter maintenant en population 1/10^{ème} du département, car lorsque cette instance siège sur sa configuration plénière, nous avons la présence effective de Monsieur le Procureur de la République, la présence effective de Monsieur le Préfet, la présence effective de Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique et, comme on dit d'une manière un peu commune, il vaut mieux « s'adresser au Bon Dieu qu'à ses Saints », nous avons une meilleure réactivité et une écoute plus grande.

Le CLSPDI avait organisé 4 groupes de travail, 4 groupes thématiques qui ne se sont pas contentés de phosphorer dans leur coin, et qui ont permis de déboucher sur des actions concrètes et pratiques. Il n'est pas étonnant que le groupe de travail qui avait pour thème la sécurité des espaces de vie collective tant publics que privés, ait pensé que la vidéo protection serait un plus. Mais celui qui a traité de la prévention et de la sécurité routière a aussi estimé que ce serait quelque chose d'intéressant, comme celui qui a travaillé sur la prévention de la délinquance et de la récidive, et également pour le groupe qui a travaillé sur l'accès au droit et l'aide aux victimes ; en effet, quelle est la meilleure façon d'aider les victimes que de mettre hors d'état de nuire celles et ceux qui les agressent.

Voilà donc pour la genèse de l'histoire et comment, de la réflexion commune, nous en sommes venus à examiner et à nous dire que nous pouvions à 8 communes faire ce qu'isolément nous n'aurions pas été en mesure de mettre en œuvre.

Après le cadre général, rapidement une chronologie. Je passe sur les choses qui se sont faites en amont pour venir à ce qui a donné lieu à communication et à rapport, notamment le pré-diagnostic fait en septembre 2004, bien sûr à partir des statistiques données par les services de la police nationale, mais aussi ceux des transporteurs, lignes de bus, SNCF ; et puis comment oublier, surtout à Montmorency avec le Président du Conseil d'Administration du Service Département d'Incendie et de Secours que les sapeurs pompiers et leurs statistiques nous ont aussi bien aidés. Nous en sommes ainsi arrivés assez logiquement à déterminer une première série de zones à protéger, et puis avoir un premier projet d'implantation, tout cela au niveau de ce qu'on appelle un Avant Projet Sommaire, validé par Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency, c'était à la fin de l'année 2005.

Dès ce moment, le partenariat avec la police nationale et avec le ministère de l'Intérieur a été enclenché et c'est avec eux que nous avons mis en œuvre l'Avant Projet Définitif qui, lui, a été validé par la CAVAM un peu avant le printemps de cette année. Je rappelle notre agrément obtenu en préfecture le 24 mai. C'est une date dont on se souvient car tant Monsieur le Préfet que son Directeur de cabinet ont souligné la qualité du travail qui avait été effectué, bien-sûr par les membres de la commission, par notre assistant maître d'ouvrage, mais aussi, et je tiens à le souligner, par nos responsables de police municipale comme par nos directeurs de services techniques, car vous n'êtes pas sans savoir que les services techniques des communes ont été quand même, dans cette affaire, soumis à rude épreuve.

Sur le détail des marchés, nous avons évidemment alloti, car il y a différents métiers. Tout est enclenché, les travaux du Centre de Surveillance Urbain ont démarré le 11 septembre. Nous pensons que d'ici la fin de l'année, quelques dizaines de caméras seront déjà opérationnelles et que nous devrions pouvoir atteindre le plein régime avant l'été de l'année prochaine.

Sur la méthode que nous avons suivie, il est important de revenir dessus, car nous avons été très « pratico-pratiques » ! Le partenariat a existé dès l'origine, lorsque nous avons, pour recenser et faire un petit peu l'analyse de la demande et celle des besoins, croisé les données que l'on peut qualifier de subjectives, c'est-à-dire celles que les maires ou les adjoints en charge de la sécurité et de la prévention remontaient, et les élus tiennent ces informations, comme très souvent, de ce que leurs disent les habitants, dans les permanences, sur les marchés, ou à l'occasion de rencontres formelles ou informelles, avec celles de la police nationale que l'on peut qualifier de données objectives, car mesurées, quantifiées. Et nous avons eu la bonne surprise de nous rendre compte que ce qui était ressenti par les habitantes et les habitants correspondait véritablement à une réalité car ces données avaient une correspondante quasiment parfaite, ce qui nous a permis d'avancer assez vite.

Je ne vais pas vous donner les dates des différentes réunions formelles ou informelles que nous avons pu mettre sur pied, tant avec les maires que les responsables de la police municipale, les commissaires de police qui ont toujours été très actifs dans le sujet, la police nationale, la préfecture, la Direction départementale de la sécurité publique, le ministère de l'Intérieur, le parquet, afin que le projet soit en cohérence avec les demandes des uns et des autres, cohérence sur les zones à surveiller, la qualité des images, les procédures d'enregistrement, les durées de conservation et les procédures d'alarmes.

Je passerai très rapidement sur la technique car je ne suis pas un expert et l'essentiel a été dit dans les caractéristiques du projet.

Comment ont été implantées les caméras ? Il y en a 14 à Montmorency. Elles ont été implantées suivant les procédures en vigueur dans notre pays et vous savez que la France est parmi les pays d'Europe et même au monde, les plus respectueux, tatillons, sur ces questions d'implantation des caméras. Chaque implantation doit être rigoureusement motivée et est soumise à l'agrément préfectoral.

Bien sûr, les implantations ont été vues avec les services techniques, j'en parlais à l'instant, car il ne suffit pas d'installer la caméra, qu'elle soit à visée unique ou caméra dôme. Il faut aussi l'alimenter en électricité, récupérer les images et une fois que l'on a filmé, vu ce que l'on devait voir, il est effectivement intéressant d'exploiter les choses. Nous avons aujourd'hui des systèmes d'informations géographiques et nous aurons en liaison avec les postes de la police municipale qui seront en réseau une convention d'échange de l'information dans le cadre du Conseil départemental de prévention de la délinquance.

Pour faire un peu de technique quand même, pour une nouvelle qui est plutôt une bonne nouvelle, sur ces 8 communes dont le territoire est assez étendu, la boucle primaire de fibre optique fait 42 kilomètres, et le fait que nous ayons pu retenir après appel d'offres la solution France Télécom nous exonère de ces 42 kilomètres de tranchées, car nous allons pouvoir utiliser des fibres optiques déjà en place, sécurisées. J'ajouterai que les circuits d'alimentation des réseaux de vidéo protections correspondent, là encore je parle sous le contrôle de François LONGCHAMBON, un peu aux boucles incendie qui peuvent être alimenté par 2 sources et s'il y a une coupure d'un côté, on peut toujours alimenter la borne par une autre partie. C'est la même chose pour la boucle primaire du réseau de vidéo protection.

Je dois préciser quelques détails techniques qui donnent, un système sécurisé, qui permet d'assurer un stockage optimal des images pendant 14 jours, qui est le délai qui a eu le don de convenir à Monsieur le Procureur de la République.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'appesantir sur les débits, etc. En revanche, il est sûrement intéressant de dire quelques mots sur l'organisation du Centre de Surveillance Urbain. Ce centre de supervision a un schéma assez classique mais qui en dit long ! Ce que l'on remarque en premier est évidemment la salle d'exploitation qui ressemble un peu à une salle de contrôle d'usine, mais rassurez-vous en beaucoup plus petit avec le mur d'images, le pupitre des opérateurs où seront installés 2 à 3 opérateurs. A côté, là aussi une disposition très classique, ce que l'on appelle la salle technique, électrique, où il y aura les bases techniques et le

dispositif de traitement d'image. Bien évidemment un sas, n'entre pas qui veut dans un Centre de supervision de la vidéo surveillance urbaine. A côté de ce sas, une salle avec un poste de relecture réservée aux officiers de police judiciaire et aux magistrats.

Il nous ne nous a pas échappé que la vidéo surveillance ou vidéo protection en temps réel c'était un travail en continu, et qui dit personnel posté, dit forcément une petite base de vie, quelque chose où on peut se faire un café, prendre un petit remontant et éventuellement à l'époque on disait « fumer une cigarette », mais on ne pourra bientôt plus le dire. Nous avons bien-sûr un bureau pour le responsable du Centre de Surveillance Urbaine et à la demande des services de la Préfecture, également une salle de gestion de crise, car la Direction départementale de la sécurité publique a demandé à pouvoir bénéficier en plus d'une salle où elle pourrait en tant que de besoin réunir les décisionnaires nécessaires pour gérer des situations exceptionnelles.

Voilà rapidement présentée la vidéo protection. Tout cela est techniquement au dernier cri, tout cela fonctionnera bien, tout cela est sécurisé, tout cela sera servi par un personnel en nombre suffisant. Tout cela a évidemment un coût. Le coût de constitution du réseau de fibres optiques c'est 5 M€ HT ; le génie civil, mise en place des caméras, vous avez bien compris qu'il n'y a plus de gros génie civil, mais un génie civil relativement léger car il s'agit uniquement de tirer des câbles d'alimentation jusqu'aux caméras et d'envoyer des images, et une petite armoire électrique et une armoire de raccordement pour 1,2 M€ HT ; l'équipement vidéo et le CSU pour 1,8 M€ HT et nous sommes sur un total d'investissement de 8 M€ HT. Je rappelle à mes chers collègues que c'est le coût qui avait été annoncé il y a 2 ans, et qu'aujourd'hui nous pouvons dire que ce coût sera respecté et tenu et que nous rentrerons dans ces limites.

Ce coût n'est pas un coût sec pour la Communauté d'agglomération. Nous avons là-dessus des subventions, du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 30 % de manière générale, des subventions bonifiées pour les caméras susceptibles de protéger des équipements départementaux, nous pensons naturellement à certaines installations sportives et bien sûr aux collègues, nous avons des subventions de manière plus modeste mais qui sont toujours appréciables de la part de la Région, du Conseil Régional pour tout ce qui concerne les transports, qui est dans leurs compétences, et par similitude avec ce que fait le département sur les collègues tout ce qui concerne les abords des lycées. Enfin, je rappelle que nous récupérons la TVA la même année que l'année de la dépense.

Tout cela est bien sûr de l'investissement. Un bel investissement qui nécessite du fonctionnement. Vous avez vu que nous avons une quinzaine de personnels, 14 opérateurs plus un responsable et l'essentiel de la charge de fonctionnement, compte tenu du type d'équipement installé, revient sur les salaires de ce personnel avec environ 530 000 € par an de masse salariale et lorsque nous tenons compte du petit entretien à faire sur les caméras, et les amortissements, nous arrivons à un peu plus de 555 000 € et nous arrondissons tout cela en disant que nous sommes inférieurs à 600 000 €.

600 000 € de fonctionnement c'est beaucoup pour une commune, ce serait assez effrayant, comparable à ce que coûte le fonctionnement d'une piscine. Ramené à 104 000 habitants, pour la ville de Montmorency qui fait un peu plus de 20 000 habitants, sa contribution –et nous avons vu qu'aujourd'hui nous n'avons pas encore appelé les habitants à contribution, cela revient à 3 ETP (Equivalent Temps Plein), et pour Montmorency cela en fait 2,2. D'où l'intérêt d'avoir pu réaliser en commun cette installation, car aucune des 8 communes constitutives de la CAVAM n'aurait pu, sur ses propres deniers, faire fonctionner un système efficace, et je rappelle que l'efficacité c'est le temps réel. Ce n'est pas très utile de constater le lendemain matin qu'on a mis le feu au local poubelles entre 3 heures et 3 heures et quart, et que la caméra l'a bien vu. Si c'est pour lire la bande à 10 heures quand on arrive après le café, l'intérêt est assez moyen !

Rapidement pour conclure avant de passer la parole à Monsieur Thierry OLIVIER, 95 caméras, 14 sur Montmorency, et le détail va vous être présenté par le menu ; possibilité d'évolution, nous avons une souplesse, d'un peu plus de 25 %. Aujourd'hui nous sommes à un peu moins de 100 et nous pouvons aller jusqu'à 130, le maximum compte tenu du nombre de personnels, avec les opérateurs que nous avons prévus. Au-delà de 140/150 caméras, il faudrait passer non plus à 2 mais à 3 personnes et cela fait quasiment 6 ou 7 personnes de plus. Nous avons la flexibilité nécessaire. Pour les financiers on rappelle que l'investissement, les fameux 8 M€ HT sont amortissables sur 15 ans. Avec la solution opérée, nous avons une grande rapidité d'exécution car c'est un projet qui pour la phase d'exécution a mis moins d'un an ; que nous sommes, et comment pourrait-il en être autrement, particulièrement respectueux des directives de la police nationale et du parquet et nous allons au-delà car nous sommes pilotes, précurseurs et ce sont les propositions du système de vidéo protection de cette Communauté d'agglomération qui font qu'ont été votés au Sénat et à l'Assemblée Nationale des textes permettant aux communautés d'agglomération de mettre en commun leur énergie pour pouvoir faire bénéficier les populations au moindre coût de cet atout supplémentaire pour leur sécurité.

Encore une fois, nous insistons là-dessus, c'est cette grande notion de réactivité.

Voilà ce que je souhaitais vous dire rapidement pour présenter globalement les choses, sachant que je comprends bien mes chers collègues que ce qui va vous intéresser le plus c'est l'exposé maintenant de Monsieur Thierry OLIVIER qui va faire un zoom sur les 14 caméras. Donc par Monsieur OLIVIER tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'implantation des caméras dans la bonne commune de Montmorency !

M. le Maire – Avant de passer la parole à Thierry OLIVIER, je voudrais retenir quand même un point très fort qui a d'ailleurs été dit par mon collègue Luc STREHAIANO, qui est une anticipation du rapport qui va être présenté sur la CAVAM tout à l'heure : les communes ne peuvent pas se permettre de se lancer dans des équipements trop lourds. Là nous sommes vraiment dans l'exemple type d'un équipement lourd qui apporte une satisfaction à la population et que l'on ne pourrait jamais s'offrir. C'est l'avantage de la CAVAM, c'est l'avantage de la Communauté d'agglomération, c'est l'avantage de dotations d'État qui permettent des financements qui ne sont pas pris en compte sur nos propres budgets directement, mais qui sont dans les dotations d'État et qui sont un « plus » qu'apporte une Communauté de communes ou une Communauté d'agglomération.

Je voulais dire, tu l'as souligné tout à l'heure, que c'est comme les équipements nautiques. Nous avons besoin de faire une piscine supplémentaire sur l'agglomération. Les communes ne peuvent pas se l'offrir et c'est à l'échelle de la Communauté d'agglomération. C'est le « plus » qu'apporte le fait d'être ensemble à une hauteur de 105 000 ou 110 000 habitants tels que nous sommes aujourd'hui.

Je vais laisser la parole à Thierry OLIVIER, mais il est bien clair que nous voulons protéger des sites stratégiques dans la ville, des sites de dangers, des sites en particulier où il y a nos enfants, car ce sont des sites scolaires pour les collèges et lycées. Mais je ne veux pas défricher le sujet, Thierry OLIVIER vous le présente tout de suite.

M. STREHAIANO – Je vais rajouter un petit mot, car François LONGCHAMBON parle d'argent, mais il a un peu de mal à donner des chiffres ! La dotation d'État. Si nous sommes regroupés avec les 8 communes, 3 communes de plus de 20 000 habitants, 2 communes entre 15 000 et 20 000, 1 commune de 8 000 habitants qui est Groslay et 2 petites sœurs à 2 150 et un peu moins de 3 000, Andilly et Margency, c'est parce que nous avons cette carotte qui est la dotation de fonctionnement et que depuis 2002, nous pouvons bénéficier de 6 M€ ! Quand nous avons présenté le projet aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ils nous ont dit « enfin un peu d'argent qui revient pour la sécurité » !

M. OLIVIER – Merci Monsieur le Maire. Après ce brillant exposé, je propose que nous fassions un focus sur les différents points d'implantation des caméras sur la commune de Montmorency.

En préalable tout d'abord, ce projet d'implantation a été fait par un cabinet de consultants qui a été repris par les services de la Mairie et notamment David AGOSTINI, Chef de la police de Montmorency qui a repointé chacun des emplacements de ces caméras et a proposé un certain nombre de modifications. Il en résulte les emplacements qui vont vous être présentés ce soir.

(Projection des différentes implantations).

Un premier groupe de 2 caméras seront implantées au Rond-point de la Chênée, un point important qui est l'entrée de ce quartier de la Chênée d'une part, et également un point très important sur la circulation. En effet, il est important de préciser que ce projet de vidéo protection contribuera également à pouvoir noter des problématiques de circulation qu'il pourrait y avoir et qui pourraient donner lieu à intervention de la police municipale ou nationale pour fluidifier la circulation. 2 caméras sont proposées. Une première qui se trouve sur la partie gauche du carrefour et une autre qui se trouve sur la partie haute du carrefour, avec des ensembles techniques, des boîtiers d'alimentation et des boîtiers pour la fibre optique.

2 types de caméras étaient proposés, des caméras sous forme de dôme et des caméras fixes. Principalement sur la commune vont être implantées des caméras sous forme de dômes. L'intérêt de ces caméras est qu'elles peuvent tourner horizontalement à 360° et verticalement à 180°.

Ensuite, une autre caméra toujours sur la partie haute du quartier de la Chênée, rue Molière, avec une visibilité en particulier sur le pôle des services publics qui se trouve dans la rue Molière.

Une autre caméra plutôt dans le centre de Montmorency qui se trouvera implantée face à l'entrée du lycée Jean-Jacques Rousseau, rue de Jaigny. Sur la partie haute, nous voyons le lycée Jean-Jacques Rousseau et la caméra sera positionnée sur le trottoir qui se trouve juste en face de l'entrée du lycée.

Une autre caméra à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Carnot, pas loin du tabac/presse. Ici nous voyons la caméra qui sera positionnée sur un portique et le boîtier concernant la fibre optique sur le trottoir en face.

Une autre caméra sera implantée sur la place Roger Levanneur du côté du café Le Bellevue. David AGOSTINI a proposé que l'on puisse décaler l'emplacement de cette caméra d'un mètre sur la gauche. L'intérêt est de pouvoir visionner le distributeur de billets de banque qui se trouve à l'angle de la Société Générale. Avec l'effet 360° de cette caméra nous pourrions visionner...

M. CALCE – Nous pourrions voir le code !

M. OLIVIER – Je ne pense pas, ce n'est pas assez précis ! *(Rires)* mais ce sera utile pour protéger effectivement l'utilisation de ce distributeur cartes bancaires, car il existe des cas d'agression aux distributeurs de cartes bancaires, et cela permettra de sécuriser cet emplacement.

Une autre caméra sur le parking en face de la Mairie. Il n'y a rien à dire de particulier, elle permettra de surveiller le parking et les véhicules qui sont sur ce parking. Un certain nombre de véhicule est stationné là, il est important de les protéger.

Une autre caméra sur le parking de la place du Marché. Sur le plan il y a une petite erreur, il s'agit de la rue du Marché et non la rue Émile, avec l'entrée du parking et la caméra sera positionnée sur la partie basse du parking, rue Jean Moulin et permettra d'avoir une visibilité depuis la rue Jean Moulin jusqu'au parking en allant jusqu'à la rue du Marché.

Une autre caméra sera positionnée sur la rue du Laboureur. Contrairement à ce qui est présenté ici, il y a eu une erreur dans l'implantation de cette caméra qui a été relevée par David AGOSTINI, car le cabinet de consultant pensait que l'entrée du collège se faisait par cet accès-là, mais il s'agit simplement de l'entrée et de la sortie des véhicules des personnels du collège. Cette caméra sera déplacée et se trouvera rue du Laboureur en face de l'entrée du collège. Il est d'ailleurs indiqué ici que c'est en cours de modification, en attente de décision du Maire pour déplacer cette caméra.

M. le Maire – C'est fait !

M. OLIVIER – Autre emplacement, place au Pain, près du lycée Turgot. De la même manière qu'au lycée Jean-Jacques Rousseau, une caméra se situera face à l'entrée du lycée Turgot.

Une autre caméra sera placée à proximité de l'entrée du collège Pierre de Ronsard, à l'angle des boulevards Briffault et Champeaux. La caméra sera placée en face du collège avec la particularité qu'il puisse y avoir un petit décalage sur la mise en œuvre de cette caméra car il est prévu de bénéficier des travaux d'enfouissement des différents réseaux pour pouvoir installer cette caméra à cet endroit-là.

Il est également prévu d'installer une autre caméra sur le parking des Gallerands qui n'était pas programmée à l'origine. Cette caméra surveillera les emplacements et les véhicules qui seront garés sur ce parking.

Une autre caméra qui est à la limite de la RD 928 et de la commune car elle se trouvera à l'intersection de la RD 311 qui monte vers Montmorency, juste à l'angle près du garage Rousseau. La caméra sera positionnée à ce carrefour-là avec une problématique essentielle notamment de circulation. Les agents, aussi bien de la police nationale que municipale, pourront accéder rapidement à l'information de manière à pouvoir intervenir.

La dernière caméra de ce projet se retrouvera de l'autre côté de la commune, route de Saint-Brice sur un carrefour avec une problématique de circulation assez dense. La caméra sera positionnée ici, en direction de la route de Saint-Brice et en direction de Montmorency.

Tout cela représente 14 caméras qui sont positionnées sur la commune. Ainsi que l'indiquait Monsieur STREHAIANO, nous devrions voir traiter l'ensemble pour la commune d'ici l'été 2007.

M. STREHAIANO – Merci Monsieur OLIVIER.

M. le Maire – Comme vous le voyez, toute l'étude a été faite et je voudrais insister sur ce point, à partir des relevés de mains courantes de la police municipale et donc de toutes les incivilités que nous avons constatées. Nous avons essayé de relever les points les plus sensibles de la Ville en termes d'incivilité.

Ceci a été pris en compte. Les emplacements ont été travaillés à la fois par les élus et par les services de la Ville, proposés à Luc STREHAIANO et à toute son équipe. Quand nous regardons, nous couvrons bien tout ce qui concerne les lycées et les collèges, tous les endroits sensibles des commerces dispersés dans la Ville ou des points de sécurité d'entrées de ville qui nous interpellent de façon importante. Nous avons une couverture sur 14 caméras qui devrait apporter des éléments supplémentaires pour assurer une bonne protection de la population.

Nous n'avons pas de présentation supplémentaire à faire et nous allons ouvrir le débat pour ceux qui voudraient intervenir. Il est vrai qu'il s'agit d'une opération coûteuse, mais cela fait partie des grandes actions que l'on peut attendre et qui ont été mises en place en peu de temps, la CAVAM va le démontrer tout à l'heure à travers la présentation de toutes les actions fondamentales par le Directeur général des services. 1 an sur un projet, c'est court, cela a été

efficace sachant que les travaux commencent et que nous verrons les premières caméras installées à court terme.

Je suppose qu'il y a des questions. Monsieur CALCE.

M. CALCE – Merci Monsieur STREHAIANO pour cet exposé. Chaque fois que l'on a un exposé de ce type de projet, tout est beau et merveilleux ! Il est vrai que de notre point de vue, il est hors de question de contester la politique de prévention et de lutte contre l'insécurité. Il faut que ce soit bien clairement établi. Concernant la politique intercommunale de mise en place d'un système de surveillance et de prévention, ce n'est pas quelque chose qui est choquant en soi.

Cela étant, nous sommes amenés à nous poser un certain nombre de questions. Nous sommes les « empêcheurs de penser en rond », certainement, mais cela mérite quelques questions aux personnes qui ont décidé du projet.

Nous avons constaté qu'il y avait eu un vote unanime en Conseil communautaire, ce qui n'étonne personne car le Conseil communautaire ne comporte pas d'opposition et il est par conséquent assez facile de voter à l'unanimité dans ce Conseil.

Par ailleurs un certain nombre de sujets peuvent être abordés et posent problème en matière de mise en place de vidéo surveillance, vidéo protection. Monsieur STREHAIANO a parlé de l'efficacité du système de vidéo surveillance. En la matière, l'efficacité n'est pas simplement la réactivité des services, mais également ce que l'on va faire de ces images, des images qui sont collectées. Nous avons vu qu'il suffisait que le fonctionnaire qui est devant son écran se tourne, et il peut éventuellement rater un événement qui s'est passé, et puis l'efficacité du système va se mesurer au taux d'élucidation des affaires qui ont été constatées. Ce n'est pas parce qu'on va mettre en place une caméra derrière chaque individu ou dans chaque rue, que le système sera efficace en soi ! Il faut qu'il y ait un retour et pour l'instant effectivement vous ne pouvez pas l'assurer car il s'agit d'un projet qui se met en place ; bien évidemment il serait intéressant de savoir ce que vous prévoyez de mettre en place pour évaluer les résultats de cette vidéo surveillance.

Mettre en place un système coûteux de cet ordre dans le cadre des enquêtes réalisées sur d'autres systèmes de vidéo surveillance donne un bilan plus que mitigé. Ce n'est pas parce qu'on a mis des caméras que pour autant la délinquance a faibli ou que les résultats de la police se sont améliorés. Pour l'instant vous ne nous avez pas exposé quel type de moyens d'évaluation vous allez mettre en place pour établir l'efficacité du dispositif. C'est le premier point.

Deuxième point, c'est l'utilisation des images elles-mêmes. Là, vous avez expliqué que les images seraient conservées pendant 14 jours, le problème se pose de savoir qui va visionner ces images, comment elles vont être utilisées, et qui va en surveiller la destruction. Pour l'instant, il est bien précisé que le système est apparemment un système parfait et qu'il y aura très certainement une procédure de destruction des bandes. De ce point de vue-là, qu'est-il prévu de mettre en place pour s'assurer que les bandes seront bien détruites au bout de 14 jours puisqu'il y a conservation des images ? Qui va être en mesure d'utiliser les images qui vont être enregistrées ? Nous avons là un problème vis-à-vis de la garantie des citoyens de ne pas être mis sur fiche et mis sur image par des procédés qui seraient détournés de leur vocation initiale. C'est un problème de liberté publique.

Par ailleurs, concernant le coût, Monsieur LONGCHAMBON nous a bien expliqué que la commune ne paiera pas pour l'instant et que c'est l'intercommunalité qui paie ! Bien évidemment, cependant, l'intercommunalité c'est aussi la commune de Montmorency car c'est une partie des recettes qui ont été détournées vers la Communauté. A cet égard, nous pouvons mesurer le coût de la vidéo surveillance. Vous nous indiquez Monsieur STREHAIANO que cela va coûter à peu près 5 M€ pour une centaine de caméras, et si on le rapporte à la caméra, cela fait quand même 50 000 € pour une caméra. Comment cela va-t-il se gérer, lorsque vous aurez 2, 3, 4 caméras esquivées par les personnes que vous surveillez ? C'est un peu le

problème des radars. Le coût initial est un coût fixe et connu, le coût de la réparation à 50 000 € la caméra cela peut faire un peu cher sur le budget, indépendamment des 500 000 € de budget de fonctionnement car cela va s'ajouter. Les 50 000 € par caméra il faudra bien les payer !

Autant de questions qui se posent, que vous n'avez pas évoquées, et sur lesquelles nous aimerions bien avoir quelques explications.

M. le Maire – Bien. Vous allez avoir les réponses tout de suite !

M. STREHAIANO – Je n'ai peut-être pas assez insisté. Nous mettons sur pied un équipement particulièrement performant, mais nous ne sommes pas en train de réinventer le monde ! Nous sommes allés voir ce qui s'est fait à Strasbourg, à Lyon, à Orléans, à Reims, à Nice et plus proche de nous également. Les questions que vous posez ont déjà été résolues et mises en pratiques dans tous ces sites.

Sur la manière de mesurer l'efficacité et de voir si l'outil est à la hauteur de l'investissement, puisque c'est un peu le sens de la question, nous avons bien sûr toute une batterie d'évaluations et il est prévu que nous prenions rendez-vous dans l'année qui aura suivi la mise en fonctionnement pleine du système avec les experts, mais aussi avec la population. Nous rendrons des comptes là-dessus avec des instruments de mesure objectifs. J'ai insisté tout à l'heure dans mon exposé sur le fait que les chiffres objectifs des données des forces de la police nationale et ce qui était ressenti par les élus et la population, correspondaient assez. Là-dessus il n'y aura pas de tromperie sur la marchandise !

Vous avez ensuite parlé d'efficacité. C'est toute l'originalité de notre système que nous avons mis en place en partenariat avec la police nationale. Vous avez eu raison de souligner que toutes les délibérations (plus de 2 délibérations car il n'y en a pas qu'une pour un tel projet qui est lourd) ont été approuvées par les 56 élus de la CAVAM quant au cheminement. Sur ce problème encore une fois d'efficacité, pourquoi pouvons-nous penser que notre système sera encore plus efficace que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur ? C'est justement grâce à ce partenariat avec la police nationale.

On imagine très facilement que la police nationale passe des consignes à la police municipale, et ce qui diminue un peu l'efficacité de bien des systèmes de vidéo surveillance ou de protection, c'est l'interface pas toujours bien assurée entre police nationale et police municipale. Là, le fait de cette implantation dans l'enceinte même d'un commissariat, le fait que ce soit un projet pilote, le fait que les commissaires de police soient intéressés, le fait que nous ayons prévu des renvois dans les commissariats de police avec possibilité de « sticker » pour les personnes habilitées du commissariat, améliorera sans conteste l'efficacité.

Il y aura à terme un renvoi purement informatif s'il se passe quelque chose de bizarre dans les bureaux de police municipale mais sans possibilité d'orienter les caméras à distance ; appeler par exemple les pompiers pour un feu de poubelles, passer un petit coup sur les toits pour voir s'il n'y a pas des zigomars avec des fours à micro-ondes –car j'ai reçu un four à micro-ondes sur la voiture !- et cela se voit !

Vous avez ensuite fait une espèce de règle de trois et je suis un peu déçu car je pensais avoir été clair dans mon exposé. Ce qui coûte cher est le réseau de fibre optique, 5 M€. La caméra en elle-même, suivant le type coûte entre 2 000 € et 3 000 €, et je ne vois pas pourquoi nous serions plus victimes de vandalisme sur la CAVAM que dans les quartiers un peu chauds de Lyon, que dans les quartiers un peu délicats de Strasbourg qui a le privilège d'avoir inauguré les feux de Bengale pour le jour de l'an. Curieusement, ces caméras ne sont pas si vandalisées que cela, et le coût d'une caméra n'est pas de 50.000 €, je vous rassure tout de suite, mais de 2.000 € ou 3.000 € suivant le type, même si ce sont des équipements très performants, puisque par temps claire une caméra-dôme permet de lire une plaque minéralogique à 300 mètres.

Sur la question du stockage et de la lecture, tout cela dans ce pays, Monsieur, est très réglementé et c'est heureux ! Encore une fois, le fait que le centre de surveillance soit dans

l'enceinte d'un commissariat de police est plutôt rassurant. Il faut savoir que n'ont accès à la lecture que les OPJ et les magistrats. C'est une salle de lecture prévue pour cela et ils peuvent emporter les éléments pour les besoins d'une enquête sur disque dur, car c'est stocké sur disque dur et non plus sur bandes. Les choses sont très claires. Au bout de 14 jours, que cela plaise ou que cela ne plaise pas, existe un système d'écrasement et systématiquement, à 0 heure le 15^{ème} jour, toutes les données sont détruites dans l'enceinte du CSU, et seules seront conservées celles qui auront été prises par un magistrat avec toutes les précautions qui conviennent pour que ces choses-la soient possibles.

M. le Maire – Merci pour la réponse. D'autres questions ? Monsieur FOGLIA.

M. FOGLIA – Juste une petite observation par rapport aux 56 élus. Monsieur LONGCHAMBON connaît notre position par rapport à la non-représentation de l'opposition à la CAVAM. Dans le cas présent, 56 Conseillers communautaires ont décidé pour 110 000 personnes sans passer par une concertation ou simplement une demande ou une consultation de la population. Cela me pose question au niveau du fonctionnement démocratique.

Sur les autres expériences, Monsieur STREHAIANO nous a parlé de Strasbourg et d'autres voyages qu'il avait fait en France. J'ai regardé un peu ce qu'il s'était passé en Angleterre et j'ai regardé dans d'autres communes, comme dans la ville de Levallois-Perret où en 1993, 96 caméras avaient été installées pour un coût à l'époque de 20 MF. Nous ne sommes pas certains que cela ait bien fonctionné car durant la même période, on note une augmentation de la délinquance dans la ville.

En Angleterre, c'est un petit peu plus dramatique car il y a eu les attentats de Londres, où les poseurs de bombes ont été filmés mais cela n'a rien empêché. Cela pose beaucoup de questions par rapport à la protection que vous entendez donner aux habitants de la commune. Il n'y aura pas d'attentat à Montmorency, j'espère !

Je voulais avoir justement votre opinion par rapport à cela, car vous ne nous avez pas forcément convaincu qu'il y ait effectivement une amélioration de la protection des citoyens.

D'autres études également, à l'instar de l'étude sur la Région Ile de France de mars 2004, dressent un constat mitigé. Elle indique que d'un point de vue strictement quantitatif « *la vidéo surveillance ne traduit pas une baisse significative de la délinquance stricto sensu dans les réseaux ferrés franciliens, ni de changements de nature à le faire* ».

Nous voudrions avoir votre sentiment car nous ne partageons pas votre vision de protection des habitants de la commune par la vidéo surveillance.

M. STREHAIANO – Vous avez le droit d'avoir votre opinion et j'ai le droit de ne pas la partager !

Concernant la loi Chevènement sur les intercommunalités, et je ne reviendrai pas dessus car ce n'est pas utile, je ne suis pas sûr que les minoritaires aient une grande place dans les intercommunalités qui sont dirigées par vos amis. Il faut les convaincre !

De même vous avez beaucoup parlé de Levallois, et puis il y a une commune voisine qui est Clichy-La-Garenne qui vient de mettre en œuvre un système de vidéo surveillance et si c'était aussi « nul » que cela, si « inutile » et si « sans résultat », vous auriez réussi à convaincre Monsieur Gilles CATOIRE de ne pas faire ces dépenses importantes sur la commune de Clichy-La-Garenne.

Enfin sur la position de la Région, je me suis entretenu avec Monsieur DRAY qui n'est pas un dangereux réactionnaire et qui m'a dit non pas tout le mal mais tout le bien que l'on pouvait penser de ce type de technique à partir du moment où, comme nous l'avons imaginé, ce n'est absolument pas une fin en soi, il faut qu'il y ait sur le terrain le relais nécessaire et puis les interventions de la police nationale, les interventions complémentaires de la police municipale pour que tout cela puisse fonctionner correctement.

Encore une fois la vidéo protection est un outil -je l'ai dit l'autre jour et le confirme aujourd'hui- mais ce n'est vraiment pas « la danseuse » de la CAVAM !

M. le Maire – Je rajouterai que je remercie en particulier la police municipale de notre ville qui a beaucoup travaillé sur ce dossier et je sais combien nos équipes, que ce soit les élus, les services, combien nous voulons un partenariat avec la police nationale, combien il est réalisé, combien nos actions de terrain sont développées auprès des gardiens d'immeubles, des proviseurs, des principaux de collèges, et nous avons une action continue dans cette affaire-là. Ainsi que l'a mentionné mon collègue STREHAIANO, c'est un outil supplémentaire pour assurer une bonne cohésion et un bon rendement de notre action sécuritaire sur la ville. Je tiens absolument à souligner que tous les acteurs ont été excellents et si nous avons une baisse très forte de la délinquance sur Montmorency, c'est bien dû à cette coordination et j'espère bien que nous pourrons encore aller un peu plus loin et vous donner les chiffres correspondants très rapidement. Madame TALLARD.

Mme TALLARD – Quel personnel va être devant les caméras ? C'est dans un commissariat, mais est-ce que ce sont des policiers ?

M. le Maire – Ce sont des personnels civils CAVAM formés pour cela.

Mme TALLARD – Ils ont une formation spéciale ?

M. le Maire – Absolument.

M. STREHAIANO – Ce sont a priori des fonctionnaires territoriaux, contractuels, stagiaires, titulaires -tout est possible- qui sont formés pour cela et nous sommes d'ailleurs en train de mettre sur pied, en partenariat avec le Centre national de formation du personnel territorial, la ville de Lyon et la CAVAM, une formation complémentaire à la fois qualifiante et diplômante. Je suis en pourparlers avec l'Éducation nationale pour que le métier de vidéo surveillant ou de vidéo surveillante soit encore mieux qualifié et encore mieux reconnu. Nous nous intéressons aussi au fait que, et nous avons fait quelques poussées de réflexions dans ce domaine, on ne peut pas, à l'évidence, être installés derrière un mur d'écrans de 18/25 ans à 60 ans ; c'est un passage dans une carrière. Il faut effectivement des capacités particulières et les entretiens de recrutement se font en présence d'un psychologue et pas seulement en présence du responsable de service. Ce personnel est assermenté.

Mme TALLARD – Combien d'heures d'affilées va rester ce personnel devant l'écran car c'est très fatigant.

M. STREHAIANO – C'est complètement régi par le Code du travail. Ils sont sous le régime des 35 heures en travail posté...

Mme TALLARD – Je demandais combien d'heures devant les écrans ?

M. STREHAIANO – Ils ont des pauses, c'est réglementé et c'est ce qui fait la limite. Nous sommes là avec 95 caméras et à terme peut-être 125. Nous avons une marge encore de 20 % à 25 % par rapport à ce qu'il peut être demandé aujourd'hui. Nous demandons à 2 opérateurs, et il est considéré que 2 opérateurs peuvent assurer convenablement la surveillance de 150 caméras. Nous serons bien en dessous. Nous allons naturellement respecter les temps de repos, les temps de détente grâce à la petite base de vie que vous avez vue à côté. Nous avons visité des centres, et ils n'avaient pas l'air traumatisés, et peut-être moins que certains adolescents qui pratiquent trop les jeux vidéo !

M. le Maire – D'autres interventions ?

Mme NOACHOVITCH – J'aurais une petite question pour « Pierre de Ronsard ». Il y a la rue qui longe le lycée, et il y a un escalier vers le boulevard d'Andilly. Les caméras vont-elles surveiller cet escalier ?

M. le Maire – Géographiquement, ce n'est pas possible, c'est trop loin.

Mme NOACHOVITCH – Là il y a quand même des problèmes.

M. OLIVIER – Cela peut faire partie du pourcentage complémentaire de caméras qu'il serait possible de mettre en place après un premier retour d'expérience afin de voir effectivement si c'est nécessaire.

M. STREHAIANO – La vidéo protection est un système vivant et il est possible que les caméras que vous implantez soient considérées comme un peu redondantes ou inutiles ; il sera possible d'en implanter des supplémentaires ou d'en déplacer. L'intérêt d'avoir ce système, est que nous avons une liberté d'action par rapport au réseau de France Télécom qui est extraordinaire, car nous avons uniquement à amener un peu de courant électrique et nous nous piquons avec quelques câbles.

M. OLIVIER – Je voudrais simplement apporter 2 précisions aux réponses que vous avez déjà faites, Monsieur STREHAIANO.

Pour rassurer peut-être Monsieur CALCE sur 2 des 3 questions que vous avez posées et qui concernaient le visionnage des images, tout cela a été fait sous l'égide du respect de la loi et notamment 2 lois principales, qui d'une part sont celles relatives à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) qui donne à chacun d'entre nous, chacun des citoyens le droit d'accès et de rectification aux informations collectées à leur propos. Effectivement ils ont possibilité d'accéder en cas de besoin à ces informations. La deuxième loi, qui est la loi de sécurité quotidienne votée par décret le 24 mars 2006 permet de statuer sur la manière de gérer, stocker, détruire l'ensemble des données d'enregistrement, qu'elles soient visuelles ou audio.

Dernière précision concernant les réparations des caméras : des contrats de maintenance ont bien évidemment été signés pour assurer l'efficacité du système ; ces contrats de maintenance sont compris dans les coûts de fonctionnement qui vous ont été présentés tout à l'heure de l'ordre de 600 K€. Il y a des garanties de temps de rétablissement de l'ordre de 4 à 8 heures en fonction des contrats et des emplacements.

M. FOGLIA – Monsieur OLIVIER, par rapport au droit d'accès de la CNIL, je souhaiterais que vous précisiez car c'est bien parce que les enregistrements se font sous forme numérique ?

M. OLIVIER – Dans le cas de la CNIL ce n'est pas uniquement des données stockées sur supports numériques, cela peut-être simplement des données personnelles qui sont stockées. Il s'agit de données écrites, vidéo ou audio et non pas uniquement de données sur supports numériques.

M. le Maire – Pas d'autres questions ?

M. MONTSARRAT – Ces caméras sont-elles fixes, orientables et ont-elles un zoom ?

M. STREHAIANO – Les caméras-dômes sont orientables et disposent d'un zoom qui permet ainsi par temps clair de lire les plaques minéralogiques à 300 mètres. Il est évident que ce ne sont pas des systèmes infrarouges, ni à intensification de lumière et la nuit il faut que l'éclairage public soit suffisant. Il n'est pas nécessaire d'avoir un éclairage style « télévision », puisqu'on arrive à redéfinir les choses, mais il faut que l'éclairage soit de bonne qualité. Sans éclairage, on filmera mais on ne verra rien !

M. le Maire – Monsieur CALCE pour finir.

M. CALCE – Je voulais simplement remercier Monsieur STREHAIANO de ces précisions. Le souci que nous avions était effectivement de pouvoir nous assurer du contrôle de ce système car c'est le point le plus important. Sur ce sujet-là, nous avons eu des précisions intéressantes. Nous prenons acte du fait que vous vous engagez à faire des comptes rendus à la population, ce qui est tout à fait positif et nous nous reverrons lors de la prochaine réunion de bilan.

M. STREHAIANO – Avec plaisir.

M. le Maire – Cette communication est terminée. Je remercie particulièrement Luc STREHAIANO pour la qualité et la précision de son intervention. Il était de notre devoir de faire une information vis-à-vis de notre groupe municipal sur un dossier aussi important, afin que chacun ait les précisions qu'il souhaite attendre. C'est une première sur un dossier CAVAM, et ceci introduit le dossier qui va suivre et qui montre les axes forts pour une communauté d'agglomération tout à fait récente. Merci Luc.

M. STREHAIANO – Permettez-moi de vous remercier de nous avoir invité, d'autant que vous avez sous la main, si j'ose dire, pour les questions générales votre Maire qui connaît cela mieux qu'il ne le fait croire. La vidéo protection est un sujet qu'il a particulièrement suivi et encore une fois Michèle LE GUERN et Thierry OLIVIER connaissent bien les choses. Si au sein du Conseil municipal de Montmorency il y a encore des questions à poser et une curiosité à satisfaire, je pense que vous avez, passez-moi l'expression, « sous la main » tout ce qu'il vous faut ! Encore une fois merci de nous avoir invités et à très bientôt. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci cher collègue.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

M. le Maire – Bien, nous reprenons l'ordre du jour. Ceci effectivement est une introduction intéressante pour le premier point qui est le rapport d'activité 2005 de la CAVAM.

Là nous avons un exemple précis de compte-rendu qui est fait sur un dossier qui est actif, qui rentre dans les missions et dans ce qu'une commune ne peut pas faire et qui nécessite la taille d'une communauté d'agglomération de 105 000 habitants pour arriver à apporter des suppléments, en particulier en termes de sécurité tel que nous venons de le voir. Mais, la CAVAM ne s'arrête pas là en termes d'activités, et Patrice GIROT qui est le Directeur Général des Services de la CAVAM va présenter le rapport sur l'année 2005.

C'est une obligation. La CAVAM doit rendre compte vis-à-vis des membres, des Conseils Municipaux des 8 communes qui sont représentées dans cette Communauté. C'est l'occasion cette année d'avoir un rapport qui a été mis à votre disposition et qui va montrer tous les efforts qui ont été faits pour apporter des suppléments que les communes ne peuvent pas gérer

par elles-mêmes et où on va voir le transfert des compétences qui a été voté par nous ainsi que toutes les actions qui sont menées en particulier dans les domaines tels que la sécurité, l'assainissement, et tous ceux qui ont été votés par notre Conseil municipal. Je laisse la parole à Patrice GIROT pour la présentation générale.

M. GIROT – Merci Monsieur le vice-président.

Bonsoir Mesdames et Messieurs. Il est particulièrement compliqué de succéder à l'exposé brillant de Luc STREHAIANO, sur un sujet qui est frustrant à la base, car la loi fait obligation, et particulièrement pour les communautés d'agglomération et les établissements publics de coopération intercommunale, les établissements naissants où l'activité change fondamentalement d'une année sur l'autre, de faire un compte rendu de l'activité N-1. Faire ce compte rendu à partir de l'automne est assez frustrant car on donne un regard sur l'actualité qui est largement dépassé. C'est pour cela que cette année nous avons proposé au niveau des 8 communes à partir d'un support Powerpoint de pouvoir actualiser l'actualité de 2005, pour donner en même temps un regard sur l'évolution, même si on est un peu antinomique par rapport à la logique d'un rapport *stricto sensu* qui devrait se limiter à l'exercice et donc s'arrêter au constaté au 31 décembre. Il est évident, et vous le verrez notamment sur le sujet que Luc STREHAIANO vient d'aborder, que dans la logique si on devait s'arrêter à l'information au 31 décembre 2005, nous n'aurions quasiment rien à vous dire, si ce n'est que l'on travaille sur le projet et que nous avançons un petit peu.

Nous vous avons préparé en même temps un support car votre temps est compté et votre soirée encore longue ensuite sur un certain nombre de délibérations, y compris des délibérations à connotation communautaire. Je vous propose, en liaison avec François LONGCHAMBON, d'avancer assez rapidement sur un certain nombre de thèmes et de jouer vraiment un jeu le plus ouvert possible et de m'interrompre quand vous avez des questions à poser. Il faut que nous puissions être réactifs les uns et les autres, sachant que je reste avec les services à la disposition de chacun d'entre vous, soit par mail soit par téléphone, ou même pour se voir, si vous souhaitez que l'on puisse revenir sur un certain nombre de sujets.

M. le Maire – Les présidents de groupes ont eu le rapport.

M. GIROT – Rapport d'activité 2005.

Sur le sommaire, nous allons passer rapidement sur la logique « présentation et organisation ». J'étais venu en 2003 pour évoquer devant vous l'intercommunalité et ses perspectives de développement. Vous verrez aujourd'hui qu'au bout de 3 ans d'exercices complémentaires par rapport à cette date, l'action intercommunale a fortement augmenté. Un mot sur l'exercice des compétences y compris par rapport à la délibération que vous avez due avoir lors du précédent Conseil qui a porté une modification statutaire qui est certes postérieure au 31 décembre 2005 mais qui mérite quand même de s'y intéresser et de s'y arrêter. Je dirai enfin un mot traditionnel sur les finances intercommunales, les ressources, les dépenses et le budget.

- La CAVAM c'est 8 communes, vous les connaissez, un territoire dense de 104 000 habitants sur 25 km², soit plus de 4 100 habitants au km². C'est important car c'est à comparer aux 885 habitants au kilomètre carrés du Val d'Oise, aux 741 habitants qu'il y a en Ile de France. Cela traduit toute la complexité de répondre à un certain nombre de défis. Et sur un sujet que nous aurons l'occasion de voir mais qui retiendra certainement lors d'une autre séance votre attention, car nous sommes en train de travailler sur un projet de territoire pour répondre aux impératifs demandés par la Région Ile de France dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement de la Région, la problématique de la densité de

notre territoire, de son « mitage » est un des éléments fondamentaux de l'évolution du territoire communautaire.

Je ne reviendrai pas sur la voirie.

42 000 logements dont 21 % de logements sociaux. Là aussi cela bat un peu en brèche, mais Jacqueline EUSTACHE-BRINIO avait eu l'occasion de venir vous voir sur le PLHI l'an passé, une image de « nantis » de la vallée de Montmorency sur un effort qui est global, mais qui peut certes être amélioré, c'est l'un des objectifs du PLHI tel qu'il a été vu.

Un budget de 40 M€ dont 28 M€ de fonctionnement et 12 M€ aux projets d'investissement. C'est un chiffre global de 2005, là aussi l'évolution est forte.

- Nous ne reviendrons pas sur le fonctionnement institutionnel qui a été évoqué à de nombreuses reprises : les 56 membres évoqués par Luc STREHAIANO tout à l'heure, le nombre de conseils, la structure avec le bureau, la conférence avec les vice-présidents, les différentes commissions consultatives qui travaillent beaucoup, comme toutes commissions. Ensuite, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, vous verrez le rapport à l'ordre du jour de votre Conseil, au sein de laquelle travaille Madame BERTHY, qui représente Montmorency au titre de son Conseil Municipal. Elle se réunit régulièrement en même temps que les Commissions d'appel d'offres que François LONGCHAMBON préside. Concernant les organismes extérieurs, les élus communautaires siègent sous la casquette CAVAM dans un certain nombre de structures, André ZILBER au syndicat Emeraude, au SIARE, Monsieur GUIRAUDET au SIEREIG, l'EPA Plaine de France qui ne concerne pas particulièrement Montmorency, mais qui a un impact qui nous intéresse compte tenu de la problématique du développement du Parc technologique de Montmagny, la Zone d'Activités à la gare d'Épinay Villetaneuse, ainsi que de la problématique de la Butte Pinson.
- L'organisation des services : Là, c'est l'évolution par rapport à ce que nous avons pu vous dire il y a 3 ans. Au 1^{er} janvier 2006, nous restons dans la logique du rapport de présentation, un tableau des effectifs qui comptait 105 agents. Au 1^{er} septembre, donc tout récemment, ce chiffre a augmenté et est passé à 113, dont 75 dans la filière police, 7 pour les services à l'emploi. Pourquoi j'évoque ces secteurs ? Parce qu'ils sont impactés à l'euro/l'euro sur l'attribution de compensation des communes excepté, on aura l'occasion d'y revenir, sur la charge dynamique que constitue le GVT. C'est là que contrairement à ce qui a pu être dit tout à l'heure, ce n'est pas de l'argent qui part des communes pour aller vers l'intercommunalité, c'est plutôt le rôle de l'intercommunalité d'aider à porter les communes sur un certain nombre de charges dynamiques. 8 agents pour le droit du sol mutualisés, y compris pour Montmorency, dans une logique où l'État s'est désengagé, même si Montmorency est un cas particulier car Montmorency a été la seule commune depuis longtemps à avoir repris son indépendance pour assurer de A jusqu'à Z le service de l'instruction du droit des sols mais ce n'était pas vrai pour les 7 autres communes. Et les maires dans leur sagesse, ont estimé qu'à 8 on arriverait à rationaliser un service et à le mutualiser plus facilement que chaque commune, y compris par rapport aux plus petits. Ainsi, à cette date 80 % des agents sont des agents transférés. La charge du personnel 2005, correspond à 2 283 000 €. Rappelons que la police municipale ne jouait que sur 6 mois le transfert, s'étant fait le 1^{er} juillet 2005. Le prévisionnel 2006 monte à 4,3 M€, avec une augmentation de 1,5 M€ pour la police municipale amortie, le transfert sur l'assainissement et sur le droit des sols. Les fonctions supports, traditionnelles, telles que vous les connaissez dans les communes avec une direction générale, financière, juridique, etc... Des pôles fonctionnels que nous verrons plus en avant sur le développement économique, les services techniques, l'urbanisme, le droit des sols. Un certain nombre de chargés de missions,

Dominique POEY était là tout à l'heure, en matière de sécurité et prévention, en matière de politique de la ville, en matière de sport et en matière de culture où une collaboratrice de la ville Isabelle FRONTIER-COLIN nous donne un coup de main efficace et des réunions en permanence, régulièrement David NANTA vient à la CAVAM tous les 15 jours pour la rencontre des Directeurs des Services Techniques. Tous corps de métiers confondus, il y a un travail actif qui a été autorisé par les maires, pour qu'en parallèle à l'information qui est véhiculée par les élus il y ait aussi ce relais qui se constitue sur un travail en phase entre les services de la CAVAM et les services des communes.

- L'action intercommunale : nous avons évoqué la densité des spécificités du territoire. L'autre spécificité majoritaire et prioritaire par rapport au développement économique est la paupérisation du territoire, paupérisation historique car il faut le reconnaître objectivement, il y a eu une époque où l'activité économique c'était des fumées d'usines, beaucoup de nuisances, et où un certain nombre de maires par le passé étaient contents comme dans les Yvelines de dire « Venez habiter chez nous, vous aurez de la qualité de vie ! ». Quand les fumées d'usines sont devenues des bureaux high-tech et générateurs de taxe professionnelle importante, on a parfois entendu les mêmes maires dire « C'est scandaleux ! ». Il n'en reste pas moins que la vallée de Montmorency comme dans le sud de l'Ile de France, la vallée de la Bièvre, restent les 2 principales poches de sous-emplois de toute l'Ile de France. Nous sommes à un taux d'emplois de 0,45. Plus de 80 % de nos actifs travaillent au quotidien à l'extérieur de notre territoire, et pas seulement nos actifs, puisque nos étudiants, et François LONGCHAMBON le sait bien, quittent aussi pour leurs études supérieures notre territoire et la proximité de Paris fait que l'attractivité du territoire est forte.

Une des conséquences est que, et toutes les communes le savent, l'effort fiscal qui est demandé sur tout le projet l'est avant tout sur l'impôt ménage. J'ai évoqué la volonté à une certaine époque des élus, mais il est vrai également que les documents d'urbanisme depuis le SDAU de 1964 n'ont pas aidé la vallée de Montmorency car nous sommes entourés par des monstres économiques : la création des villes nouvelles aussi près de Paris, fait que Cergy est devenu un pôle d'attractivité de proximité, l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle nous enserme également par rapport à la Défense, à Paris, à Gennevilliers. Depuis cette date, la vallée de Montmorency dans son ensemble, comme d'autres poches de sous-emploi, fait plutôt figure de vilain petit canard avec les charges liées aux habitants qui doivent eux-mêmes assumer un certain nombre de prestations, s'ils veulent en bénéficier, avant tout par l'impôt ménage.

- Potentiel fiscal : Nous sommes en France métropolitaine la Communauté d'agglomération la plus paupérisée en termes de potentiel fiscal, ce n'est pas un titre de gloire ! Ce n'est pas caricaturé, même Clichy-Montfermeil est plus riche que nous en termes de potentiel fiscal. Les voisins avec qui on travaille, ont un potentiel fiscal 4 fois supérieur. Certes il ne s'agit pas de comparer nos soucis, mais c'est la réalité ! Heureusement qu'une communauté d'agglomération s'est créée en Martinique pour ne pas nous laisser dernier de la France entière, mais en termes de France métropolitaine, nous sommes la communauté la plus pauvre globalement sur le potentiel fiscal. En termes d'impôts par habitant, de revenus, le classement est tout à fait différent, mais la réalité est caractéristique. Tout effort demandé pour des services supplémentaires est avant tout un effort payé par l'administré sur ses impôts. L'effort que nous apporte l'entreprise est limité, c'est de l'ordre de 15 %, quand en moyenne nationale l'apport de l'activité économique dans la richesse fiscale d'une collectivité tangente les 50 %. Nous sommes dans une logique de 1 à 10 par rapport à Boulogne Billancourt et dans une logique de 1 à 5 par rapport à la plupart des agglomérations d'Ile de France, vous le verrez tout à l'heure.

C'est une entrée en matière un peu longue qui a constitué, et François LONGCHAMBON le dirait mieux que moi, un des préalables fondamentaux de la fondation de l'intercommunalité. C'est-à-dire comment travailler ensemble pour identifier les secteurs d'activité économique qui nous laissent une certaine marge pour développer l'emploi, si possible pas de l'emploi précaire, mais de l'emploi pérenne et faire en sorte tout au moins d'arrêter la logique dans laquelle on se trouvait sur certaines zones de friches industrielles rampantes, c'était le cas à Montmagny, sur la zone du Parc Saint-Leu, sur lesquelles pesaient un certain nombre de menaces parce que les activités risquaient de partir les unes après les autres. C'est aussi dans un contexte aussi compliqué, ne pas jeter la pierre aux communes avec d'aussi faibles ressources fiscales liées à l'activité économique, de privilégier un certain nombre de choix et de ne pas avoir les moyens obligatoirement de faire des efforts importants financés par l'impôt ménage pour créer de l'activité économique. Un des éléments fondamentaux sur le fond de la logique de l'intercommunalité, c'est cette séparation des flux fiscaux entre l'impôt ménage et l'impôt professionnel qui nous amène sur une logique où le développement économique de la communauté est quand même une priorité forte par rapport aux objectifs.

Nous allons brosser rapidement les Zones d'Activité de Groslay, au-delà des zones existantes notre seul poumon économique ce sont les 17 hectares des Monts de Sarcelles. Un travail engagé et une maîtrise foncière importante, la volonté de pouvoir implanter des entreprises qui frappent à la porte et que l'on ne peut pas accueillir aujourd'hui car nous n'avons pas le foncier nécessaire.

Montmagny avec le parc technologique que nous évoquions, 10 hectares avec actuellement 50 entreprises et 400 emplois quand même. Il y a un investissement important, une maîtrise foncière importante. Un programme a été arrêté et doit être validé dans sa faisabilité et un projet fortement impacté par l'aménagement du pôle gare d'Épinay – Villetaneuse avec la tangentielle nord, le projet de tramway-train et tous les travaux conduits par l'EPA Plaine de France dans le cadre de la valorisation de l'université Paris XIII. Sur ce parc technologique nous souhaitons travailler sur la labellisation Val d'Oise Technopole.

Les zones de proximité dont une a une superficie importante, il s'agit de celle d'Andilly/Soisy avec 10 petits hectares de la Zone d'activité des Cures, sur laquelle en 2 ans nous avons maîtrisé tout le foncier pour une extension de 2 hectares. Le groupe Fayolle est en train de réaliser son nouveau siège abandonnant tout le secteur où il est situé boulevard Kellermann à Soisy. La mixité entre Andilly et Soisy fait que nous arriverons au total à l'arrivée à une vingtaine d'hectares pour y employer 1 500 personnes.

Montmorency avec son parc d'activité de la Croix Vigneron et ses 2 hectares à 13 entreprises et 100 emplois. Des travaux de requalification de voirie ont été entrepris par la Commission présidée par François LONGCHAMBON en 2003 et 2004. Un simple mot sur ce parc d'activité : quand nous avons essayé de persuader les uns les autres de l'intérêt du développement économique, nous avons chiffré la rentabilité fiscale au mètre carré de ce qu'une zone d'activité peut rapporter. C'est là que nous avons constaté que la zone la plus productrice en fiscalité professionnelle c'était la Croix Vigneron, pas seulement par la société Balt-Extrusion, et en comparaison avec les grandes surfaces commerciales nous étions dans une logique de 1 à 10. C'est un des éléments fondamentaux d'avoir de l'espace qui soit valorisé pour des emplois qui assurent une certaine pérennité et aussi une logique de rentabilité parce que l'impôt professionnel est quand même fondamental pour l'intercommunalité.

Les autres zones d'activité : Deuil la Barre avec une petite zone du Moutier, Saint-Gratien avec une petite zone des Entrepreneurs. Une opération à Saint-Gratien est à souligner en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) : la réalisation sur 2 000 m² de cellules artisanales à la sortie du BIP. La CAVAM comme la ville a aidé à bonifier le foncier pour permettre à la CCI d'accueillir des cellules artisanales avec des entreprises qui attendent ces emplacements car la demande est forte et l'offre sur le secteur est très réduite.

- La politique communautaire de l'emploi est un autre point et concerne aussi particulièrement les transferts et la mise en réseau des points emplois au 1^{er} janvier 2005. Les collaborateurs travaillent maintenant ensemble. Le dernier exemple est le forum pour l'emploi qui s'est tenu vendredi dernier à Montmagny ; il s'agit d'une opération où plusieurs Montmorencéens étaient là, Gilles HECQUET notamment. 900 demandeurs d'emploi se sont présentés au cours de ce forum qui a été considéré par les différentes entreprises et offreurs de prestations de travail comme un salon très intéressant à renouveler.

Le partenariat avec les missions locales, la MIJ pour Saint-Gratien et la Seinoise pour Montmorency avec comme bilan 2 300 entretiens pour les points emploi, 300 retours à l'emploi impulsés par les services des points emploi dont 67 CDI en 2005. Les perspectives pour 2006 sont importantes avec un mot sur le projet de « Maison de l'emploi » qui dans sa structure initiale voulait marier 300 000 habitants avec Val et Forêt, la CAVAM, Enghien et Sannois, cela tournait à l'usine à gaz avec des services qui se battaient un peu entre eux pour savoir si cela n'était pas une manière de rationaliser et de supprimer un certain nombre de services de proximité. Donc à l'initiative des 8 maires nous sommes sortis de cette « opportunité », d'autant plus sortis que dans les fiches actions arrêtées dans le Schéma de développement économique de la CAVAM il y avait une fiche action pour travailler avec les partenaires sur une Maison de l'emploi purement communautaire sur le périmètre de la CAVAM avec la possibilité in fine sur le bassin de vie d'ajouter Enghien.

L'aide à la création d'entreprises est également un autre facteur d'activité. L'ARSI (Association Rive de Seine Initiatives) est une plate-forme d'initiatives locales qui aide les créateurs d'entreprises sur des projets avec en interface une association de primo accueil, constituée de retraités de l'entreprise, qui conseille et permet de bien guider les porteurs de projets et les emmène vers les créations. En même temps, il s'agit de l'implantation d'un espace de création d'entreprises dans des espaces dédiés en liaison avec les chambres consulaires et tous les partenaires de la création. Il s'agit là d'un projet qui tient à cœur tous nos partenaires, y compris les chambres consulaires, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers.

Politique partenariale que nous soulignons avec tous les institutionnels, la Région, le Département, le CEEVO, les chambres consulaires, les groupements patronaux et les commercialisateurs, les entreprises et les associations syndicales ; et une politique de communication vers le monde de l'entreprise. L'équipe de développement économique au sein de la CAVAM c'est 2 agents et demi, mais il est fondamental d'être actif ! Nous ne pouvons pas nous permettre quand un demandeur d'emploi, un porteur de projet d'entreprise vient nous voir, de le laisser dans l'attente en disant que nous allons étudier son projet et voir si dans 6 mois nous lui répondons. Dans la semaine qui suit, nous devons être capables de lui dire si c'est possible ou non. C'est fondamental et c'est ce qui a permis d'amener un certain nombre d'entreprises valorisantes depuis la création de la CAVAM ; nous pouvons en citer 5 ou 6 qui nous ont apporté des emplois et aujourd'hui malheureusement nous manquons de disponibilités foncières pour en accueillir plus par rapport à ceux qui se manifestent. Mercredi soir nous verrons en conférence des vice-présidents une proposition pour une entreprise de pointe qui a des possibilités de développement au niveau international qui veut quitter Argenteuil pour venir sur notre territoire. Ce sont des démarches qui auraient été impossibles sans l'interface globale. Ce n'est pas se vanter, ce n'est pas la CAVAM « qui a fait », c'est qu'individuellement chaque commune n'avait pas les moyens de mettre un collaborateur pour ne faire que cela. A 8, nous pouvons consacrer 2 collaborateurs et demi, 3 collaborateurs, pour s'occuper à temps complet du développement économique.

- Travaux et environnement : j'ai scrupules à parler à la place de François LONGCHAMBON car il s'agit vraiment de son domaine : les déplacements, le cadre de vie, les voiries d'intérêt communautaire, vous avez eu à en délibérer régulièrement depuis 2002. Globalement plus de 8 M€ ont été consacrés au transfert à objectif de voirie. Pour les années qui nous intéressent, 2004 et 2005, à Montmorency spécifiquement, il s'agit de la rue du Temple, la Butte aux Pères, la rue Émile, la rue de Groslay. Depuis cette date, de gros projets sont en cours et ont avancé.

Les travaux qui ont été attribués en 2004 représentent 1,4 M€ et en 2005 2,3 M€ de marchés de travaux. Dans ce domaine, François LONGCHAMBON préside avec sagacité la Commission d'appel d'offres. Au 1^{er} septembre 2006 nous allons dépasser les 2,6 M€ de frais engagés, car nous sommes en partenariat étroit avec les communes quand il y a de l'enfouissement. L'action de la communauté sur la partie voirie a permis aux communes de faire un peu plus d'enfouissement que par le passé, et globalement c'est un volume d'action qui est conséquent.

Parcs de stationnement : les parcs à proximité des gares ont été transférés et l'étude est en cours, en liaison avec la Ville d'un parc de stationnement enterré concernant Montmorency sous la place de l'Europe, à proximité de la gare et du futur pôle judiciaire. Il faut noter que toutes ces opérations jusqu'à présent ont reçu des financements quasiment à 100 % du STIF et de la Région.

Transports urbains : sachant que cela a été un peu « vivant » ces derniers temps sur le sujet. Depuis 2002, les élus des communes ont pris la casquette CAVAM au sein du SIEREIG pour assurer le financement du réseau Valmy. Là encore c'est une aide indirecte aux communes, car le déficit a été arrêté à l'échéance 2002 et depuis cette date, le delta n'est plus impacté sur les communes mais toute augmentation du déficit est prise en charge et est mutualisée au niveau de la CAVAM. Pour les 3 communes qui ne sont pas dans le réseau SIEREIG, c'est-à-dire Deuil, Groslay et Montmagny, là avec TVO comme avec la RATP, la même démarche a été entreprise. Depuis 2006, il y avait la mise en fonction expérimentale de la navette inter-hôpitaux. Il faut également noter le cofinancement avec le Conseil général de l'étude d'aménagement du futur pôle de la gare d'Épinay - Villetaneuse car cela impliquera certainement et rapidement d'élargir les potentialités du réseau Valmy à l'ensemble du territoire et de réfléchir. Depuis cette date, la sous-préfecture est maintenant à Sarcelles et la gare d'Ermont-Eaubonne est en liaison directe avec Saint-Lazare ; quant au pôle tramway-train de la gare d'Épinay – Villetaneuse, son enquête publique doit sortir en début de semaine. Des axes du futur mériteront certainement d'être réfléchis et je n'irai pas jusqu'à dire que la gare d'Enghien est un axe du passé, mais c'est quand même un axe où nos voyageurs sont captifs. Cela mérite une réflexion si on leur évite une rupture de charge pour se rendre à Paris ou en grande banlieue et permet d'arriver directement sur des pôles structurants qui sont des pôles d'avenir, y compris le tramway à proximité de la sous-préfecture. Il y a du travail à faire pour le futur.

Circulation douce : là-encore dans ce domaine on a identifié en liaison étroite avec le Conseil général et nous travaillons sur un plan local des déplacements, une approche cartographique par le SIG et un certain nombre de projets ont été conduits : en 2004 rue des Cressonnières à Saint-Gratien ; plus particulièrement pour Montmorency, cette année et l'an prochain, les pistes cyclables sur le boulevard Maurice Berteaux et sur le boulevard des Champeaux, et un projet sur Andilly qui concerne indirectement Montmorency car cela va depuis la Croix Blanche jusqu'à Andilly. Il s'agit de cheminements qui ne sont pas neutres pour les montmorencéens.

Cadre de vie : l'assainissement. La compétence a été transférée. Vous avez eu de longues discussions en Conseil municipal sur le sujet. Là encore il s'agit de la même démarche et c'est un travail objectif entre les collaborateurs techniques qui ont l'étiquette « CAVAM » par rapport aux collaborateurs techniques qui ont l'étiquette « commune ». Il est vrai que la ville travaille en liaison étroite avec les services de la CAVAM sur les projets, comme les

directeurs techniques et les équipes techniques des autres communes. L'objectif également est d'avoir une équipe affectée à 100 % de son temps sur l'assainissement, ce qui évidemment dans les communes de 20 000 habitants ne peut pas être le cas car il n'y a jamais un agent qui peut faire à 100 % de son temps les missions d'assainissement. Il s'agit d'une logique de rationalité et d'avancée sur un projet.

Sur la politique de gestion des déchets, le syndicat Émeraude assume pour la CAVAM comme précédemment pour les communes l'ensemble des prestations. Les élus de la CAVAM sont particulièrement présents, encore ce matin à 8 heures pour suivre les travaux du Syndicat. Globalement cela se passe dans la meilleure intelligence et on arrive à rationaliser les prestations. Nous sommes arrivés cette année à revoir les prestations pour la commune qui n'était pas encore dans les clous par rapport aux autres communes et on a plutôt des bonnes nouvelles, sans déflorer l'actualité par rapport aux perspectives 2007 tant sur les tonnages qui vont en incinération que sur l'évolution des collectes.

Dans les documents, un tableau met en exergue une vraie difficulté que nous avons dans l'équité. Vous avez un tonnage à peu près équivalent par habitant dans les 7 des 8 communes, la seule différence de tonnage étant Andilly avec ses zones d'activité, soit entre 150 et 200 kilos par habitant de plus, traités et collectés sur le territoire d'Andilly. C'est aussi l'effet mutualisateur d'une zone d'activité importante dans une commune qui a très peu d'habitants.

Le cadre de vie, c'est la lutte contre les tags. Un marché est conclu depuis la mi-2003 et se passe très bien avec une réactivité qui est d'autant meilleure que l'organisation se fait bien avec les services des communes. Il est vrai que c'est un peu plus compliqué pour les communes qui n'ont pas d'équipe technique, je pense à Andilly et Margency. Lorsque cela tourne, le binôme entre CAVAM et service technique des communes fait que l'entreprise intervient à rythme régulier y compris sur les biens privés lorsqu'il y a une convention avec les particuliers. Les chiffres que vous découvrez le confirment.

Le cadre de vie c'est également les nuisances. Comment évoquer ces questions sans parler des nuisances aériennes ? Montmorency a toujours été en pointe sur le sujet. Pour l'anecdote, nous avons aidé en 2004 le collectif santé dans son étude épidémiologique avec Jean-Pierre ENJALBERT d'un côté et Madame NERUM quand elle était encore présidente de l'ADVOCNAR. Depuis une action concertée sur le fameux PEB veut hypothéquer une partie du territoire. L'enquête publique a été lancée et il faudra que les communes poursuivent cette action. Nous sommes, les communes et la CAVAM, en contentieux devant le Conseil d'État, hors Groslay qui du fait qu'elle était une ville complètement sinistrée, a engagé une action propre de façon à ne pas affaiblir sa démarche par le fait d'y associer des communes qui seraient moins directement concernées.

L'aménagement du territoire avec les projets et documents d'urbanisme : nous évoquions tout à l'heure un Schéma de cohérence territoriale avec un document qui a été adopté par le Conseil de communauté le 4 octobre, transmis à la Région avant la date impérative du 15 octobre pour faire en sorte que nos projets soient retenus dans le cadre du SDRIF. Les techniciens ont eu une réunion avec le Directeur adjoint de la Région pour voir ce qu'il peut approcher entre nos propositions et les propositions que la Région voudrait faire prendre en charge sur le territoire et il y a une interface qui est assez importante.

Sur le sujet, nous sommes en train de mettre en forme ce document pour le rendre un peu plus présentable car la version, telle qu'elle a été adressée à la Région était « brute de décoffrage », et ce document sera diffusé à l'ensemble des Conseils Municipaux normalement dans les 15 jours/3 semaines qui viennent et pourra être sujet à toutes vos interrogations.

- Je ne reviens pas sur l'habitat et le PLHI car vous avez eu un débat assez long à l'époque avec Jacqueline EUSTACHE-BRINIO et vous avez eu l'occasion à chaque Conseil également lorsque le sujet venait sur la table, d'en discuter. Il est approuvé à l'unanimité

par le Comité régional de l'habitat. On ne peut pas dire qu'il est ambitieux au sens quantité de logements produits, il est réaliste. On ne peut pas se comparer sur le sujet par rapport au territoire qui dans les années 70 étaient vide de population. Aujourd'hui, hors la Communauté Val de France, depuis l'arrivée de Garges-lès-Gonesse, nous sommes la Communauté d'agglomération du Val d'Oise la plus dense. Cela veut dire chercher des terrains, et lorsque ces terrains sont hypothéqués à 25 % par le PEB, les chances de réaliser l'objectif annuel de 380 logements par an, et je suis convaincu que cet objectif sera atteint, les chances de le réaliser sont hypothéquées d'un quart ne serait-ce que le simple effet du PEB si le projet, tel qu'il a été appliqué par anticipation par les préfets, devait voir le jour au terme de l'enquête publique.

Les moyens mis par la CAVAM pour aider à la production des logements sociaux représentent une enveloppe annuelle de 1,2 M€ d'aides au logement, qui peut aller de 4 000 € à 11 000 € selon les critères retenus. L'aide au portage foncier pour des opérations d'acquisition/amélioration est aussi une problématique forte, pas spécialement à Montmorency mais je pense à certaines communes qui ont des centres ville un peu dégradés, d'où la nécessité d'avancer assez objectivement.

Problématique des gens du voyage sédentarisés : il s'agit d'apporter aux communes voisines, y compris à la commune du canton, Groslay et Montmagny, une aide qu'elles-mêmes n'étaient pas capables d'assumer individuellement. La problématique, ce sont les 400 personnes sédentarisées de longue date qui ont été recensées sur le territoire du futur Parc régional de la Butte Pinson, et si nous voulons que ce Parc puisse un jour ouvrir, il est absolument impératif d'avoir une logique de regroupement de façon à libérer les espaces. Libérer les espaces ne veut pas dire en même temps ce qui s'est passé à cause d'une mauvaise entente entre la sous-préfète de Saint-Denis et notre sous-préfète qui disait que pour les « Rom » qui étaient venus s'installer sur le territoire le territoire on aurait une action concertée, mais quand. Au moment de partir, la sous-préfète de Saint-Denis, cédant aux injonctions des uns et des autres, a viré *manu militari* ces « Rom » du territoire de Pierrefitte et Villetaneuse, ils sont ensuite venus s'installer en bordure de la RD 311 ou à l'intérieur des terrains et malheureusement, une bonne partie de ces populations fortement sinistrée est venue sur le territoire de la CAVAM. Il est bien certain que ces populations arrivées de fraîche date ne sont pas concernées par ce que l'on appelle les « sédentarisés » qui ont à Montmagny par exemple une école.

Le droit des sols a été évoqué et je ne reviendrai pas sur la logique des transferts.

- L'action foncière est importante : l'un des points forts de l'intercommunalité est aussi de consacrer, et Luc STREHAIANO l'évoquait tout à l'heure, le « retour sur investissement » que l'État attendait via la DGF qu'il nous verse chaque année ; c'est aussi une façon avec cette DGF de faire du portage foncier que les communes n'avaient pas le moyen de faire. Aujourd'hui mais cela ne durera pas malheureusement, nous devons être la seule Communauté de France à n'avoir jamais levé le moindre emprunt ! C'est aussi une façon d'utiliser l'argent du contribuable indirectement par le biais de la DGF, 6 M€, tout en sachant très bien que, si la CAVAM ne s'était pas créée, ce n'est pas pour autant que l'impôt national aurait baissé de 6 M€, car ils auraient été noyés dans la masse et répartis différemment.

Au 1^{er} janvier à titre d'exemple, nous portons plus de 2 M€ de foncier et depuis cette date, nous en avons racheté pour 4 M€ avec l'objectif sur les zones d'activité de les recéder dès que possible.

- Sécurité et prévention : je ne vais pas revenir sur le CLSPDI, Luc STREHAIANO vous a tout dit tout à l'heure, y compris le premier bilan. La mutualisation des polices municipales a été un sujet largement évoqué ici. Il faut juste se féliciter du bon travail en commun, du rôle fédérateur que votre ancien directeur de police, Dominique GUILLOUX, a en tant que

coordinateur des polices municipales ; nous sommes sur un projet de service et nous avons mis fin à la « guerre des polices » ou à la guerre des maires qui se piquaient allégrement leurs policiers en fonction des départements. Nous sommes devenus attractifs pour un certain nombre de policiers qui n'avaient pas de perspectives de carrières lorsqu'il y avait 2 ou 3 policiers dans une commune ; il est vrai qu'un agent ayant des ambitions sur sa carrière, se voyait difficilement venir sur certaines communes. Aujourd'hui, nous tournons avec 75 agents, dont 53 policiers en tenue et cela change complètement la logique de projet de service.

Je ne reviens pas sur la vidéo protection.

- Équipements culturels et politique culturelle : un sujet important car il s'agit d'un sujet qui a généré des modifications. La base est l'étude quantitative et qualitative qui a été lancée en 2004 et conduite en 2005 sur les pratiques et les attentes en matière culturelle. Un certain nombre d'orientations prioritaires ont été définies. Ce qui a été principalement retenu est dans un premier temps la mise en réseau des bibliothèques et des écoles de musique en précisant tout de suite que la grande difficulté, et nous verrons le sport après, tient à l'extrême diversité des structures. Lorsque dans une commune de 18 000 habitants, le choix a été fait d'avoir une bibliothèque microscopique, c'est un choix qui génère des conséquences, même si le futur équipement qui est en projet sur Soisy, est beaucoup plus important. Il est vrai que hors Saint-Gratien et dans une moindre mesure Montmorency, nos bibliothèques étaient assez caricaturales et partant du constat que la lecture publique devait s'améliorer, cela posait aussi l'interrogation de voir comment mettre ensemble ou transférer des équipements qui étaient aussi différents, avec aussi un certain nombre de communes qui avaient des efforts à faire pour se remettre à niveau.

C'est vrai aussi dans le domaine des écoles de musique, même si nos directeurs travaillent la main dans la main, et si là encore il y a le contre-exemple car l'école associative de Soisy travaille avec l'école de musique agréée de Montmorency depuis de longue date. Ce sont des sujets compliqués. Il faut objectivement et honnêtement reconnaître qu'une intercommunalité s'inscrit sur la durée. La logique, la diversité des équipements, la diversité des structures faisaient qu'en l'état actuel des choses, il paraissait difficile de transférer avant que les communes fassent un certain effort, sauf à risquer de dire qu'un certain nombre d'administrés des communes qui avaient fait des efforts par le passé allaient accepter de payer pour ceux qui n'en avaient pas faits pour mutualiser des équipements. Nous n'étions pas encore mûrs, et là encore je parle sous le contrôle de François LONGCHAMBON, pour avoir une logique d'un équipement majeur en matière de culture, ni pour avoir une seule école de musique, ni des antennes. Nous sommes là sur un sujet particulièrement complexe mais nous pourrions répondre également à vos questions sur ce sujet.

En parallèle, sur le moins structurant, la CAVAM a mis en place une politique de soutien aux manifestations culturelles. L'an dernier sur Montmorency, une manifestation importante et purement montée par la CAVAM, les services techniques et des sports de Montmorency avec le premier salon des métiers de la musique a quand même accueilli 2 000 collégiens pendant 3 jours et plus de 1 000 personnes le samedi. Un succès qui a fait la démonstration que des habitants hors Montmorency ont été capables de monter sur la colline pour ce rendre à ce type de manifestation.

Cette année le deuxième concert des professeurs de nos écoles de musique à Montmagny. Depuis 2005 nous avons repris en grande partie le financement du FMAJI et nous en avons étendu la diffusion grâce à l'action communautaire avec une petite augmentation de la subvention mais cela a permis d'avoir un concert à Soisy, ainsi qu'à Margency sans que cela soit le fait du vice-président de la commission, mais c'est aussi une façon de mutualiser. Nous pouvons également évoquer de grandes manifestations populaires, notamment Music Art en 2005 et Blues en Val d'Oise en ce moment, et des événements

culturels spécifiques dans chaque commune. Ce n'est pas du saupoudrage mais aussi une façon de s'associer aux efforts des communes sur ces manifestations.

Dans le domaine du sport, nous sommes sur le contre-exemple de la culture. Rapidement à partir d'une même analyse de l'existant, la Commission des sports, où Gilles HECQUET a un rôle important compte tenu de sa présence active, a rapidement orienté ses travaux sur le constat suivant : en dehors de l'équipement du nautique du syndicat intercommunal de Montmorency, le constat faisait que la piscine de Soisy qui était fuyarde et en fin de vie, ainsi que les quelques lignes d'eau accordées à Saint-Gratien, nous donnaient un taux de disponibilité pour les jeunes du territoire notablement insuffisant, faisant que nous avions une piscine et demi pour 100 000 habitants là où la moyenne en Ile de France est d'une piscine pour 30 000 habitants et la moyenne en Province 1 pour 15 000 habitants.

Cette démarche nous a menés, à partir de l'existant ou de la nécessité d'avoir pour les enfants un cycle sur 3 périodes d'apprentissage de la natation, à réfléchir sur combien il nous faut de mètres de « ligne d'eau liquide » pour faire face à ces besoins, tout en faisant face à une demande récurrente par rapport à l'évolution des modes de vie. Si nous réfléchissons pour leur avenir, réfléchissons également pour faire en sorte que les familles ne soient pas virées à longueur de journée pendant le temps scolaire pour dire que le matin ce n'est pas eux, le midi dépêchez vous de venir pendant une heure et demi car les scolaires arrivent ensuite et éventuellement que le soir il n'y a pas de place car c'est au tour des clubs sportifs ! Le projet est aussi un bassin qui sera un bassin grand public et qui permettra par des cheminements de ne pas séparer les flux entre le grand public et les enfants, mais d'avoir un équipement nautique qui travaillera en liaison étroite avec l'équipement de Montmorency qui n'a pas vocation à changer, et qui, dans un deuxième temps, a vocation à devenir communautaire soit par transformation en syndicat mixte, soit si le maire d'Enghien l'accepte à être intégré complètement dans la CAVAM. Le projet est réfléchi et c'est aussi le contrecoup de balbutiements des deux premières années. Bien souvent, les études nous ont permis de valider un certain nombre de projets, de décider ou d'arriver au constat que certains projets n'étaient pas encore mûrs et de s'inscrire sur la durée et de dire, ce qui n'est pas mûr aujourd'hui, à la limite, on le fera dans 2/4 ans quand ça sera mûr et quand on pourra politiquement. Ainsi, trouver un équilibre pour faire en sorte que l'on soit dans un jeu gagnant-gagnant entre les communes et la CAVAM sera possible.

Le projet de centre nautique est un projet important dans le cadre d'un contrat de territoire avec la Région et le Département où on attend 70 % de subventions malheureusement plafonnées à hauteur de 7,2 M€. Nous attendons les Conseillers généraux pour voir comment le département pourrait décrocher cette somme parce que dans les règles du jeu actuel, si nous avions construit 2 piscines à 8 M€, nous aurions eu 2 fois 70 % de 7,2 M€. Il n'est pas logique de dire qu'il faut des équipements structurants et que les aides ne soient pas à la mesure compte tenu des logiques de plafonds. Le département a déjà engagé une réflexion, mais c'est une difficulté majeure. Ce n'est pas vertueux de dire d'un point de vue purement financier que nous aurions intérêt à construire 2 équipements mineurs plutôt qu'un seul qui soit structurant.

Vous avez ici le calendrier prévisionnel. Le jury s'est réuni début septembre pour désigner les 3 architectes qui vont être amenés à plancher et nous présenter début 2007 le projet qui deviendra l'objet du centre nautique. Demain matin nous sommes sur le terrain avec les 3 cabinets d'architecte pour travailler sur cette problématique avec une ouverture prévisionnelle au public fin 2009 si tout va bien et il n'y a pas de raison que ça n'aille pas bien.

Politique sportive encore : fédérer via la commission les actions restant de compétence communale. Des actions ont également concerné Montmorency car nous avons apporté une modeste contribution à hauteur de 20 000 € pour contribuer au succès du championnat du monde du sport de boules féminin, des manifestations éducatives avec les jeux

départementaux olympiques et financés complètement par la CAVAM l'année dernière sur l'ensemble du territoire, le mondial des Poussins chaque année, ainsi qu'une aide au triathlon de la vallée de Montmorency uniquement sur la manifestation réservée aux scolaires, tant que le triathlon refuse de changer son intitulé et reste le triathlon d'Enghien. Je pense avoir résumé le propos !

- Rapidement les finances : vous avez le tableau concernant le potentiel fiscal qui vous situe la CAVAM parmi les « riches » des intercommunalités en termes de potentiel. Le potentiel est aussi pour un certain nombre de communautés ce qui est reversé peu ou prou aux communes *via* l'attribution de compensation. Quand Val de Seine touche 1 000 € par habitant quand nous en sommes à 107 €, il est clair que ce n'est pas l'impôt des ménages qui fait le différentiel ! Nous pouvons nous comparer avec Boulogne Billancourt, mais je ne suis pas sûr que le montant que payent les montmorencéens en taxes foncières et en taxes d'habitation soit nettement inférieur à ce que payent les habitants de Boulogne. La différence est vraiment l'inégalité forte de la fiscalité professionnelle, source de différends. Nous avons réussi, et c'est la première fois, la mutualisation et la mutualisation de la taxe professionnelle au niveau de la CAVAM est un effort particulièrement important. Particulièrement pour les entrepreneurs d'Andilly car les chefs d'entreprise d'Andilly ont accepté par cette mutualisation –de bonne grâce, on peut le dire- de voir leur taxe professionnelle augmenter de 50 % en 6 ans. Ce n'est pas neutre et il n'y en a pas un qui est parti ! Nous travaillons en bonne intelligence avec eux. Nous étions vendredi soit à l'association syndicale des Cures et ils sont contents d'être à la CAVAM ! Ils nous considèrent comme des partenaires, mais pour autant ils ont accepté un effort fondamental de voir l'harmonisation des taux de Taxe Professionnelle et l'année prochaine le taux de TP sera identique, quelle que soit la ville du territoire communautaire. Pour autant, cela ne règle pas le problème de fond car nous étions globalement pauvres et nous restons globalement pauvres. Quelle est la solution, derrière, de la mutualisation ? Il est vrai que si on nous marie à Val et Forêt, qui sont de 10 € près plus riches que nous, ce n'est pas cela qui, dans le futur, va nous rendre riches et dynamiques du jour au lendemain, car ses forces sont nos forces et ses faiblesses sont nos faiblesses.

Les ressources de la communauté, je le rappelle, c'est la Taxe Professionnelle Unique que nous avons évoquée, et la Dotation Globale de Fonctionnement, Luc STREHAIANO l'a largement évoquée tout à l'heure avec ses 6 M€ incitatifs. La TEOM a un produit important en 2005 de 8,8 M€, mais c'est au centime près reversé dans les caisses d'Émeraude. La redevance d'assainissement est liée au transfert depuis le 1^{er} janvier et les autres recettes sont les recettes classiques que vous connaissez.

Les attributions de compensation mesurent aussi l'évolutivité des transferts. En 2004, 10 M€ ont été reversés aux communes, contre 8,9 M€ en 2005. Hélas, Monsieur le Maire, en 2006 ce sera encore moins, car il y aura l'effet induit des transferts à temps réels et temps complet des polices municipales, sachant que pour les polices municipales, l'aide de la CAVAM est double : c'est le GVT d'un côté et c'est également le fait d'impacter via la CLETC à N+1 les conséquences, c'est-à-dire que pendant ce temps-là, la trésorerie de la CAVAM permettait de porter des salaires et cela permettait d'économiser pendant un an en termes de trésorerie les montants de la rémunération. Cela reste marginal mais ce n'est pas neutre pour certaines communes.

Les dépenses de reversement, la dotation de solidarité communautaire : là aussi le principe est vertueux. On se base sur l'évolution du produit de l'impôt professionnel pour dire que par rapport à l'année de création de l'intercommunalité en 2002, on regarde le différentiel de ce que l'on touche et on fait moitié-moitié entre les communes et la CAVAM. C'est aussi une façon lorsqu'il y a de l'activité économique d'être sûr qu'une bonne partie retombe dans les caisses des communes qui ont accepté que l'activité s'implante tout en

rappelant aussi que pour une commune, une activité économique qui s'implante c'est aussi du foncier bâti.

Le reversement aux communes, vous avez le tableau et vous y verrez que Montmorency a une somme conséquente. Ce n'est pas obligatoirement la plus importante, mais c'est lié à l'effet transfert.

Derniers chiffres, le budget : c'est le Compte Administratif. Bien évidemment, comme dans tout Compte Administratif comme nous sommes en décalage, les réalisés des dépenses d'investissement ne sont pas à la mesure des inscrits. Dans une intercommunalité, par nature, il serait bon dans le futur d'avoir un budget qui soit en autorisations de programmes et en crédits de paiements car la logique politique c'est l'autorisation de programme et la logique financière c'est le crédit de paiement, surtout sur des équipements lourds que l'on sait reportés sur un certain nombre d'années.

M. le Maire – L'exercice a été difficile, il faut le dire. Je remercie Patrice GIROT, car il a « tenu » au moins _ d'heure. Le document est impressionnant, car les actions sont importantes. La présentation est très complète et elle était nécessaire pour la représentation municipale ; il était nécessaire de l'informer de ce qui se passe sur la CAVAM, même si la représentation municipale n'est pas au complet aujourd'hui à Montmorency, au moins ceux qui sont venus auront eu tous les détails des opérations qui touchent surtout l'année 2005. Il est clair que nous sommes un petit peu frustrés car il ne s'est pas encore passé beaucoup de choses en 2006, mais nous aurons un compte rendu l'année prochaine, et là nous verrons effectivement que les communautés d'agglomération apportent quelque chose de supplémentaire aux communes par rapport à leurs actions directes. Les transferts de compétences se font progressivement. Il n'y a pas beaucoup de communautés d'agglomération qui ont avancé aussi vite quand nous regardons autour de nous. Il y a eu transfert de compétences. Même si nous aurions souhaité aller plus vite que cela, nous sommes déjà beaucoup avancés.

Nous avons basculé cette année l'assainissement contre la partie culturelle et sportive, et nous voyons que sur la partie sportive en particulier, nous avançons sur les gros équipements et c'est quelque chose qui va nous amener dans le futur à aller beaucoup plus loin dans tous les domaines.

Y a-t-il des questions sur ce compte rendu qui avait été demandé et qui devrait répondre à l'attente d'une grande partie d'entre vous ? Je suppose qu'il y a des questions et c'est normal. Monsieur CALCE.

M. CALCE – Merci Monsieur LONGCHAMBON. Essentiellement plutôt des observations que des questions.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la question des compétences à la CAVAM et je m'aperçois que nous avons voté il n'y a pas très longtemps des transferts de compétences pour la politique culturelle et en 2005, fort curieusement, il y a des actions politiques culturelles qui ont été menées par la CAVAM alors même qu'apparemment il n'y avait pas de compétence juridique. C'est assez étonnant !

M. le Maire – Si, en 2005 il y avait la compétence.

M. CALCE – Non, on vient de la voter cette année.

M. le Maire – Non, on vient de basculer la compétence culture et sports contre la compétence assainissement.

M. CALCE – Nous avons transféré la compétence *équipement*, Monsieur LONGCHAMBON, pas la compétence politique culturelle. Si vous relisez les

statuts de la CAVAM, dans les compétences facultatives il y avait les équipements culturels et non pas la politique culturelle.

M. GIROT – Excusez-moi, peut-être une précision. Il est vrai que la partie visible que vous avez sur les statuts c'est la reprise de la loi CHEVÈNEMENT sur la logique d'équipement. Mais en corollaire le 9 octobre 2002, une définition d'intérêt communautaire avait été prise par le Conseil de communauté qui ne justifiait pas d'une délibération par les Conseils des communes précisant par extension le domaine d'intervention en matière de sports comme en matière de culture. Ce domaine d'intervention rejaillissait sur la compétence optionnelle en matière de logique de bâti, mais aussi sur un certain nombre d'interventions, complètement « dans les clous », sur l'action que la communauté pouvait avoir sur un certain nombre d'événementiels. C'est quelque chose qui a été validé par discussion avec le contrôle de légalité. Objectivement, je reconnais que si un administré avait voulu nous chipoter devant le juge pour demander si la CAVAM est dans les clous par rapport à la définition d'intérêt communautaire en termes de bâti nous n'étions pas obligatoirement légalement carrés et Martine FAURE peut en témoigner car nous l'avons dit plusieurs fois en Commission culture, mais malheureusement comme toutes les intercommunalités de France. J'ai vu encore récemment une course cycliste ou une course hippique qui était le prix de la communauté d'agglomération, c'est aussi de l'aide indirecte apportée sur les communes, c'est de la notoriété. C'était un peu plus clair sur le sport, je vous l'accorde, car nous sommes rentrés dans une logique où nous étions vraiment sur de l'événementiel à connotation nationale ou internationale avec le championnat de France d'escrime, avec le Championnat du monde de sport de boules, ce sont les seules manifestations que nous ayons eues.

Objectivement, peut-être qu'un montmorencéen qui aurait envie de payer 10 000 € de plus sur sa taxe d'habitation aurait pu nous dire qu'il ne voulait pas des 10 000 € de la CAVAM et que ce soit purement budget ville ! Mais je ne pense pas avoir rencontré jusqu'à présent beaucoup d'administrés qui aient envie « de se faire plaisir ». Vous avez cependant raison. J'ai en mémoire un opposant au Conseil Municipal de Caen qui a fait casser un certain nombre de travaux de voirie financés par l'intercommunalité caennaise et obligé le maire à les réintégrer dans les dépenses municipales et cela c'est chiffré en millions d'euros repris sur le budget ville avec toutes les conséquences que l'on imagine.

Une délibération est passée le 28 juin lorsque nous avons redéfini l'intérêt communautaire. Le côté compliqué est que nous avons transféré l'assainissement en compétence facultative en l'exerçant de façon complètement optionnelle, complètement dans les critères de la loi par rapport aux 5 compétences qui étaient susceptibles d'être transférées aux intercommunalités. En parallèle, autant dans le sport vous avez un équipement structurant, autant dans la culture nous n'étions pas suffisamment matures pour définir quels étaient les équipements structurants. C'est pour cela que la délibération dont vous avez eu à débattre au mois de septembre, avait vocation à reclarifier les choses sans rien empêcher car lorsque l'on voudra dans le futur transférer d'autres équipements, il suffira de modifier les statuts et de préciser que tel équipement devient d'intérêt communautaire. Aujourd'hui cependant, cela facilite un peu les choses.

M. le Maire – Je voudrais rassurer nos collègues concernant la voirie communautaire par rapport à la ville car nous ne risquons pas d'avoir un problème qui coûterait très très cher étant donné que nous avons fait beaucoup de voirie avec la CAVAM.

M. GIROT – Nous sommes complètement dans les clous.

M. CALCE – Merci d'avoir confirmé que nous avons une compétence juridique qui a été prononcée hors statuts et que nous avons régularisé la situation en septembre, on en prend acte.

Deuxième sujet sur lequel nous avons eu l'occasion de nous prononcer et pour lequel nous vous avons interpellé Monsieur le Maire, c'était sur la gouvernance. Là, cela ne concerne pas directement les instances de la CAVAM, mais plutôt les organes représentant la Mairie à la CAVAM et là-dessus nous avons déjà eu l'occasion de signaler qu'il y avait malgré tout un déficit de communication et une absence de débat sur les sujets les plus importants. J'en veux pour preuve, ce que l'on vient de nous présenter en ce qui concerne le projet de SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale. On vient d'apprendre que le Schéma a été bouclé en octobre...

M. le Maire – Ce n'est pas un SCoT du tout.

M. CALCE – Vous nous avez signalé que le projet était parti à la région, c'est ça ? et que nous serions informés.

M. GIROT – Est-ce que je peux faire un peu de politique ?

M. le Maire – Oui, oui absolument

M. GIROT – Je vais sortir un peu de mon rôle ! La Région dans le cadre des textes a trouvé compétence pour instruire le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France). Vous le savez aussi, se concocte à droite comme à gauche un projet de conférence territoriale entre Paris et les départements de la petite couronne, qui vont parfois assez loin puisque Manuel VALS, député d'Évry, dit que si ce projet se monte il veut y être aussi !

Objectivement, les services de la Région pour la première fois sentant une certaine menace, car si l'on écoute Pierre MANSAT l'adjoint chargé des relations des collectivités territoriales d'Ile de France à Paris, ou bien les élus de droite qui ambitionnent de devenir Maire de Paris la prochaine fois, ils disent qu'il ne faut pas avancer aussi lentement et qu'il faut faire tout de suite une communauté urbaine ! Il est clair que si demain la Communauté urbaine de la région parisienne englobe Paris, les départements de la petite couronne et en grande couronne, les territoires qui ont une activité économique professionnelle, des secteurs comme le nôtre deviennent des satellites de Paris et ne représentent plus rien ! Il est certain que les services de la Région ont bien senti qu'il y avait nécessité de travailler le plus objectivement possible avec les services et les intercommunalités, même si le texte ne fait obligation à la Région que d'avoir comme interlocuteur le Département.

Dans ce contexte là, le Directeur-adjoint des services de la Région a sollicité les Directeurs d'intercommunalités pour travailler ensemble sur les projets. Plus la Région a peur de son grand voisin central, plus cela lui donne une certaine optique pour regarder avec une certaine sympathie ce que les uns et les autres peuvent en dire.

Il s'en est ensuivi que la Région a demandé à la Communauté d'agglomération, comme à tout autre territoire, de rapidement établir au-delà d'un SCoT un projet sommaire de discussion qui fixe par rapport à un intérêt communautaire un certain nombre de prérequis qui fait des constats, de façon à voir si les objectifs du SDRIF ne sont pas antinomiques par rapport aux objectifs qui sont clairement définis et de notoriété. Aucun ne fera sujet à débat de fond, car c'est la reprise du PLHI, la reprise d'un certain nombre de prérequis que vous avez pu voir pour que l'on mette en phase un document par rapport à un autre.

Cela nous a été demandé au mois de mai en nous disant qu'il fallait fournir le plus rapidement possible les éléments, et en tout état de cause avant le 15 octobre car à cette date la Région devra rendre sa première mouture du SDRIF. Nous avons réalisé ce document aux « forceps » pendant l'été, avec un groupe de travail réunissant plusieurs collaborateurs et plusieurs collègues de chaque commune. Cela allait même jusqu'à dire « Envoyez-nous un bout de papier où vous ficelez par écrit un certain nombre de pré requis » ! Nous sommes donc allés au-delà.

C'est également un constat. Pourquoi les intercommunalités n'ont-elles pas existé en Ile de France avant la loi CHEVÈNEMENT ? Même si nous parlions de la Vallée de Montmorency, quelle était la logique du territoire de la vallée de Montmorency ? L'effet dynamique de la loi CHEVÈNEMENT a été une logique fédératrice qui a fait que l'intercommunalité est montée en puissance sur l'Ile de France là où ni les lois MARCELLIN en 1972, ni la loi JOXE n'avaient réussi à faire bouger les choses mis à part les villes nouvelles.

Cette logique-là fait que nous avons été contraints de sortir un document. Nous pensions au départ faire 10 pages et à l'arrivée cela en a fait 40, mais ce n'était pas de volonté de squeezer les Conseils Municipaux, vous le verrez car l'élément important est le SCoT, et le SCoT est quelque chose qui se prépare sur un autre périmètre que le pur périmètre CAVAM. En effet, réagir CAVAM lorsque nos voisins sont fondamentaux par rapport au devenir du territoire, cela ne veut pas dire grand-chose !

C'était là vraiment une opportunité pour dire que la voix des intercommunalités sera entendue et si elle n'est pas entendue, il faut travailler. Nous étions encore la semaine dernière avec le Directeur régional de l'Équipement et le Directeur adjoint de la Région, les directeurs d'intercommunalités pour avoir un langage vraiment dénué de tout faux semblant, c'est par exemple le Directeur de la Région répondant à un collègue d'une ville nouvelle bien dotée et bien pourvue qui lui demandait en quoi la Région pourrait l'aider, que tant qu'il avait 46 000 emplois et 15 000 logements sur son territoire, il pouvait toujours courir pour être aidé ! C'est la réalité des choses ! Ce débat est fondamental et j'ai cru de mon devoir de revenir vers les élus de la communauté pour dire que nous avons une chance, nous les vilains petits canards de l'intercommunalité regardés comme les nantis du bout du banc, qui ont théoriquement tous les privilèges, alors que la réalité est assez différente, d'avoir la possibilité de faire entendre la voix de la CAVAM dans un débat sur lequel dans le passé nous n'avons jamais été entendus quand l'Etat menait le jeu.

M. le Maire – Il était nécessaire d'avoir cette explication. La représentation municipale ne peut être que satisfaite d'avoir un document complet tel qu'il est présenté aujourd'hui. De toute façon, l'an prochain nous recommencerons de la même façon avec un complément beaucoup plus large qui permettra de mieux préciser tous nos transferts de compétences et toute la réalisation de la CAVAM et l'apport que cela représente à notre population.

Il s'agit d'un donné acte, il n'y a pas de vote et nous allons poursuivre nos délibérations et remercier Patrice GIROT pour la présentation très riche qui a été faite.

Après exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur GIROT, DGS de la CAVAM, **le Conseil Municipal**,

PREND ACTE du rapport d'activité présenté par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency pour l'année 2005,

DIT que le document est tenu à la disposition du public en Mairie aux heures d'ouverture.

PRÉCISE que cette information sera communiquée par voie d'affichage sur les panneaux administratifs de la Ville.

2. RÉGULARISATION DES POLICES MUNICIPALES SUR LA PÉRIODE DU 2^{ème} SEMESTRE 2005 ET DIVERS AJUSTEMENTS PORTANT SUR LES COMPÉTENCES VOIRIE ET ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRES :

- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) N° 7 DU 11/09/2006 RELATIVE A L'AJUSTEMENT DU MONTANT DES CHARGES TRANSFÉRÉES**
- FIXATION DU NOUVEAU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2006 DE LA COMMUNE**

M. CALCE – Une question technique. Pourquoi nous demande-t-on d'approuver les méthodes de régularisation prévues par la CLETC ? Cela veut-il dire que les méthodes de régularisation évoluent en fonction des années ou en fonction des dépenses ? Si la méthode elle-même est intangible, pourquoi continuons-nous à approuver une méthode ?

M. le Maire – Chaque fois qu'il y a une régularisation, nous sommes obligés de la voter. Elle est votée en CAVAM et elle doit être validée ici.

M. CALCE – La méthode de récupération à l'euro près, c'est une méthode intangible ?

M. le Maire – C'est ce que je disais, c'est purement mathématique, c'est intangible !

M. FOGLIA – Nous voulions vous donner notre position par rapport à ce qui vient d'être dit. L'opposition n'est pas représentée au sein de la CAVAM. Je pense que ce n'est pas une surprise de vous dire que le groupe des élus de « L'Avenir Ensemble » ne participera pas au vote en ce qui concerne cette délibération.

Après exposé de Madame BERTHY, **le Conseil Municipal par 22 voix pour, 4 conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote,**

APPROUVE les méthodes de régularisation des charges transférées telles que décrites dans le rapport de la CLETC annexé à la délibération :

- Visant à répercuter au réel, sur chaque commune, le différentiel de masse salariale et de frais d'acquisition de véhicules de police municipale constaté au cours du deuxième semestre 2005, compte tenu des variations d'effectifs et des extensions du parc validées par les communes ,
- Et à régulariser les dépenses d'investissement liées au transfert des compétences assainissement et voirie communautaires pour les communes de Montmagny et Soisy-sous-Montmorency par une majoration respective de leur attribution de compensation, sous la réserve toutefois pour la commune de Montmagny que l'opération des gabions momentanément suspendue à la suite d'un contentieux soit à nouveau en phase active de travaux pour bénéficier de la régularisation,

ADOpte le rapport de la CLETC annexé à la délibération évaluant le coût des dépenses transférées,

RÉAJUSTE le montant de l'attribution de compensation 2006 versée à la commune à 1 268 366,83 €.

3. AVENANTS D'ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS AFFECTÉS AU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Après exposé de Monsieur OLIVIER, **le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions,**

ADOpte les projets d'avenants n° 1 d'actualisation des conventions signées avec l'ensemble des communes membres, organisant la mise à disposition des personnels affectés au service de police municipale de chacune des communes,

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants.

4. PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS COMMUNAUX

M. CALCE – Juste une petite taquinerie : sur le tableau des amortissements, à la dernière ligne il y a un bien qui est rentré au 1^{er} janvier 1900 ! Je suppose que c'est une erreur.

M. GUIRAUDET – C'est probable.

M. le Maire – Ca sera corrigé.

Après exposé de Madame BERTHY, **le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions,**

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement collectifs communaux,

AUTORISE le Maire à signer ledit procès-verbal.

5. COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY (CAVAM) :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX INTERVENANT SUR LES RÉSEAUX

REMBOURSEMENT PAR LA CAVAM DES CHARGES DES PERSONNELS AFFECTÉS

Après exposé de Monsieur ZILBER, **le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions,**

APPROUVE le principe du remboursement annuel des frais de personnels amenés à intervenir sur le réseau, à compter du 1^{er} janvier 2006, par la CAVAM à la commune de Montmorency,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la ville et la CAVAM.

6. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET VILLE

Après exposé de Madame BERTHY, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 voix contre,

ADOpte la décision modificative n° 1 au budget ville ci-après :

Décision modificative n°1 -

Budget principal - Ville

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Fonction	Nature	Montnant	Libellé
011	822	611	- 1,00 €	Contrats de prestations de services avec les entreprises
011	812	611	- 50 000,00 €	Contrats de prestations de services avec les entreprises
67	1	6718	- 50 000,00 €	Autres charges exceptionnelles / OPE de gestion
Total chapitre 011			- €	
Total dépenses		-	1,00 €	

Recettes

002	01	002	- 1,00 €	ICNE assainissement –régularisation-
Total chapitre 002			- 1,00 €	
Total recettes		-	1,00 €	

Solde section fonctionnement **0**

Investissement

Dépenses

Chapitre	Fonction	Nature	Montnant	Libellé
20	020	205	- 15 000,00 €	Concessions et droits similaires
Total chapitre 20			15 000,00 €	

Chapitre	Fonction	Nature	Montnant	Libellé
21	020	21578	- 24 844,62 €	Autre matériels et outillage de voirie
Total chapitre 21			24 844,62 €	

Chapitre	Fonction	Nature	Montnant	Libellé
23	20	2313	- 20 00,00 €	Constructions
	822	2313	- 19 464,62 €	Constructions
Total chapitre 23			- 39 464,62 €	

Recettes

Chapitre	Fonction	Nature	Montnant	Libellé
024	01	024	- 380,00 €	Produits de cessions
Total chapitre 024			380,00 €	

Solde section fonctionnement **0**

MODIFIE en conséquence le budget primitif de la ville voté le 12 décembre 2005.

7. TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Après exposé de Monsieur ZILBER, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société FOURLON SAS pour un montant compris entre 40 000 € et 80 000 € HT annuel,

IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget 2006 et suivants.

8. DEMANDE DE SUBVENTION : SANTE PUBLIQUE MENÉES DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2006

Après exposé de Monsieur GUIRAUDET, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

SOLLICITE, pour les actions de santé menées dans le cadre de la journée mondiale du sida auprès des jeunes des collégiens, lycéens et habitants, un montant de subvention le plus élevé possible auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France).

M. le Maire – Merci pour ce « oui » unanime, la séance est levée, je vous en remercie. Il était important de faire cette séance sur la CAVAM. Vous ne pourrez pas dire que nous vous cachons des choses, les dossiers ont été largement présentés dans les détails et j'en remercie encore Patrice GIROT et Luc STREHAIANO précédemment.

Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Josette DUPEROUX

François LONGCHAMBON